



Premier's Council on Disabilities

Conseil de la première ministre
pour les personnes handicapées

Plan d'action pour les personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick

*Stratégie pour la pleine inclusion des personnes
handicapées*



Table des matières

Table des matières.....	3
Contexte.....	2
Rôles des groupes de personnes handicapées créés en vertu d'une loi au Nouveau-Brunswick	4
Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées.....	4
Conseil consultatif de l'accessibilité et Bureau de l'accessibilité du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail	4
Objectifs	5
Principaux thèmes	6
Bilan des progrès depuis le dernier plan d'action	10
Principales réalisations	10
Obstacles persistants	10
Statistiques.....	11
Importance de l'inclusion des personnes handicapées.....	11
Méthodologie.....	12
Dîner législatif	12
Séances de discussion régionales	13
Entretiens individuels	13
Sondage provincial.....	13
Examen de documents	14
Perspectives autochtones.....	15
Constatations générales	15
Mesures de la responsabilité et des résultats	16
Abréviations	18
Tableau des recommandations.....	19
Recommandations	22
Citoyenneté à part entière.....	22
Pauvreté.....	25
Soutien aux personnes handicapées	27
Éducation	31
Soins de santé	34
Logement	37

Transport	39
Loisirs et bien-être	41
Emploi	41
Accessibilité et conception sans obstacle.....	43
Conclusion et prochaines étapes	44
Annexe A : Rétroaction à l'intention du Bureau de l'accessibilité	46
Annexe B : Innovations	50
Annexe C : Projets étudiants du Collège Renaissance	52
Annexe D : Consultation relative au sondage sur l'accessibilité	55
Références	65

Stratégie pour la pleine inclusion des personnes handicapées

Décembre 2025

Document publié par le Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées
250, rue King, bureau 140
E3B 9M9
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Madame la Première Ministre Holt,

À titre de président du Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées, j'ai le plaisir de vous présenter le *Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées* du Nouveau-Brunswick pour 2025. Depuis la publication du dernier plan d'action en 2020, nous avons réalisé d'importants progrès vers une province plus accessible et inclusive.

L'adoption et la mise en œuvre d'une loi sur l'accessibilité, une recommandation clé du plan d'action précédent, constituent une étape historique dans la reconnaissance et la protection des droits des personnes handicapées. Ce résultat est le fruit de plusieurs années d'engagement, de collaboration et de défense des intérêts, et il s'agit d'une base solide pour le travail à venir.

Il faut toutefois reconnaître qu'il y a encore beaucoup à faire. La loi sur l'accessibilité et la réglementation connexe représentent une étape cruciale, mais cette loi ne peut à elle seule garantir la pleine et égale participation des personnes handicapées. On doit favoriser une culture d'intégration, de respect et d'acceptation afin de créer une société où chacun peut avoir sa place et apporter sa contribution.

Les personnes ayant une expérience vécue ont profondément influencé l'élaboration de ce nouveau plan d'action. Leurs histoires, leurs idées et leurs vécus ont permis d'élaborer un plan qui tient compte des réalités, des besoins et des ambitions des personnes handicapées et de leur famille. Ce plan reflète à la fois nos réalisations et notre responsabilité continue, et il nous rappelle que l'accessibilité n'est pas une fin en soi, mais une voie vers l'équité, les possibilités et la dignité.

Ensemble, nous continuerons à œuvrer en faveur d'une province où les personnes handicapées peuvent vivre, apprendre, travailler et participer à tous les aspects de la société comme le reste de la population.



Nick Taggart, président
Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées

Contexte

Le Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées (CPMPH) a été créé en 1982 à la suite d'appels lancés par des personnes handicapées, leur famille, des organismes de services et des représentants du gouvernement en faveur de la création d'un organisme permanent chargé de maintenir l'élan engendré par l'Année internationale des personnes handicapées en 1981.

Le CPMPH est l'organisme du gouvernement du Nouveau-Brunswick responsable de la consultation et de la mobilisation des parties prenantes, de la recherche et de l'étude, ainsi que de l'échange d'information sur les obstacles auxquels se heurtent les Néo-Brunswickaises et les Néo-Brunswickois en situation de handicap. Le CPMPH envisage un Nouveau-Brunswick où chaque personne est acceptée, incluse et valorisée. Nous nous efforçons d'assurer un leadership dynamique, afin d'améliorer la qualité de vie de toutes les personnes handicapées qui vivent dans la province.

Le CPMPH soutient le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) dans la coordination de ses initiatives touchant les personnes handicapées, en collaboration avec d'autres ministères et les principales parties prenantes. Les partenariats du CPMPH au sein du gouvernement et avec les organismes à but non lucratif sont essentiels à la collaboration visant à améliorer les mesures de soutien et les résultats pour les personnes handicapées et leur famille au Nouveau-Brunswick.

La présence d'un organisme consultatif, constitué en vertu d'une loi et orientant l'action gouvernementale concernant les enjeux liés aux personnes handicapées, est un atout majeur pour la province. Le CPMPH veille à ce que le point de vue des personnes handicapées soit systématiquement pris en compte dans le processus décisionnel du gouvernement. Nous agissons comme un intermédiaire essentiel entre le gouvernement et la communauté des personnes handicapées, contribuant à l'élaboration de politiques éclairées, inclusives, impartiales et responsables.

Structure

Le CPMPH comprend une personne nommée à la présidence et douze membres nommés par la lieutenante-gouverneure en conseil. Il emploie également quatre personnes à temps plein.

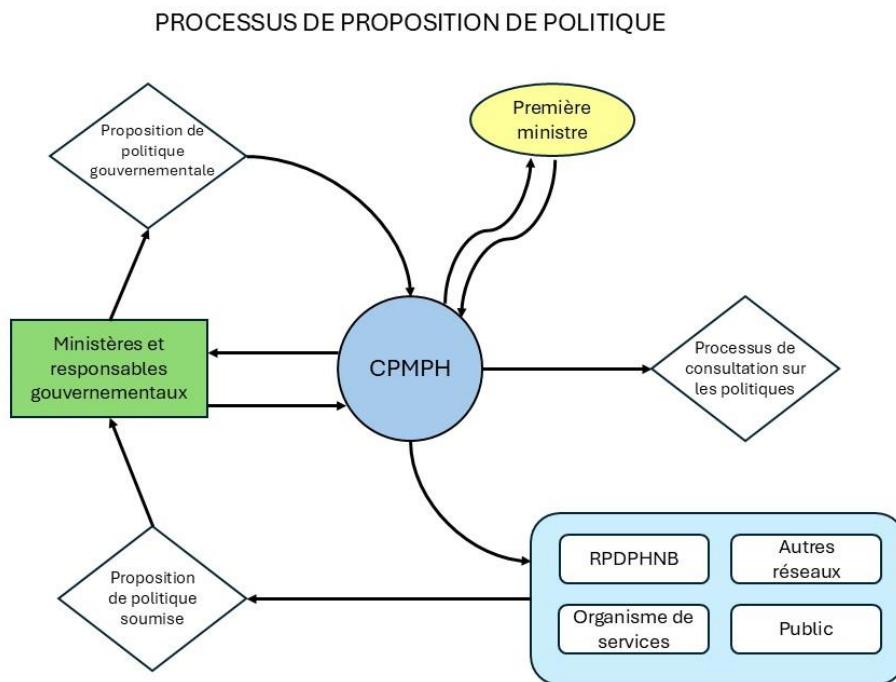
Information et ressources

Le CPMPH tient à jour un répertoire de ressources destinées aux personnes handicapées :

- services de transport et de modification de véhicules;
- orientation professionnelle et possibilité d'emploi et de formation;
- aide financière;

- logement et accès sans obstacle;
- financement et assistance sur le plan médical;
- programmes de sports et de loisirs;
- technologie d'assistance.

Processus de proposition de politique



Les politiques peuvent être proposées à différentes échelles (p. ex. gouvernement, réseaux de personnes handicapées, autres parties prenantes). Le CPMPH est chargé d'animer les séances de consultation officielles et de veiller à ce que les compétences et l'expérience nécessaires soient réunies pour l'élaboration de politiques publiques solides. Il travaille avec le réseau des personnes handicapées pour mener les processus de consultation nécessaires (c.-à-d. des séances publiques) afin de recueillir les données qualitatives requises pour une politique donnée. Grâce à sa relation avec l'ensemble du réseau, le CPMPH peut réunir les représentants nécessaires pour soutenir efficacement le gouvernement dans l'élaboration et l'approbation des politiques, comme c'est le cas pour son travail sur le *Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées*.

Rôles des groupes de personnes handicapées créés en vertu d'une loi au Nouveau-Brunswick

Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées

Le CPMPH est un organisme de consultation impartial et bénévole constitué en vertu d'une loi pour conseiller la première ministre ou le GNB sur les questions relatives au statut des personnes en situation de handicap.

Il constitue une source centrale d'information pour les personnes handicapées et un centre de référence soutenant un large éventail de citoyens, d'organisations de prestation de services, d'entreprises et d'institutions gouvernementales. À l'heure actuelle, le CPMPH soutient environ 500 organismes privés et à but non lucratif grâce à son répertoire de services.

Le CPMPH est la seule organisation au Nouveau-Brunswick à défendre les droits des personnes vivant avec tout type de handicap, quel que soit leur âge, leur langue ou leur lieu de résidence dans la province.

Il a recommandé la promulgation de la *Loi sur l'accessibilité*, a effectué des recherches continues pour le Bureau du Conseil exécutif et s'est associé à Normes d'accessibilité Canada pour représenter le Nouveau-Brunswick. Il agit en tant qu'organisme neutre chargé de conseiller la première ministre sur les questions relatives aux personnes handicapées et collabore sur les enjeux d'accessibilité et l'élaboration de normes, ainsi que sur les questions plus générales liées au handicap.

Conseil consultatif de l'accessibilité et Bureau de l'accessibilité du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

Le Ministère met en œuvre et supervise la *Loi sur l'accessibilité* en recommandant au gouvernement des normes d'accessibilité, des échéanciers et des mécanismes d'application.

La *Loi sur l'accessibilité* exige que le Conseil consultatif de l'accessibilité se compose d'un maximum de 12 membres nommés par le ministre. Actuellement, le Conseil consultatif est composé de 10 personnes, dont plusieurs ont une expérience vécue du handicap.

La *Loi* est axée sur huit priorités :

- les services gouvernementaux;
- le transport;
- l'éducation;
- l'emploi;

- l'environnement bâti (p. ex. espaces publics intérieurs et extérieurs);
- le logement;
- l'information et la communication;
- les sports et les loisirs.

Le Bureau travaille sur un plan stratégique quinquennal visant à améliorer l'accessibilité; l'objectif est de publier ce plan d'ici décembre 2025.

Les comités consultatifs contribueront à l'élaboration des normes d'accessibilité, et le Conseil consultatif de l'accessibilité recommandera l'ordre dans lequel ces normes seront établies.

Objectifs

Le plan d'action original, qui avait pour titre *Plan d'action pour la décennie des personnes handicapées*, a été publié par le CPMPH en 1985 à la suite d'un important congrès provincial. Depuis, dix éditions du *Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées*, proposant plus de cinq cents recommandations, ont été présentées et mises en œuvre sous la direction de huit premiers ministres et de leur gouvernement.

Le *Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées* consiste en une stratégie pluriannuelle formulant des recommandations élaborées en collaboration avec les principales parties prenantes dans le domaine du handicap. Il vise principalement l'emploi, l'éducation, la pauvreté, le logement, le soutien aux personnes handicapées, les soins de santé, l'accessibilité, le transport ainsi que les loisirs et le bien-être.

Le présent rapport fournit une feuille de route pour éliminer les obstacles et faire progresser l'inclusion des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick. En appliquant ces recommandations, le gouvernement provincial peut favoriser une société plus inclusive où les personnes handicapées ont les moyens de s'épanouir dans tous les aspects de leur vie.

Le plan d'action offre des recommandations visant à répondre aux questions soulevées lors du processus de consultation et de mobilisation du CPMPH.

Voici les priorités du *Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées* :

- Soutenir l'objectif de la *Loi sur l'accessibilité* de rendre le Nouveau-Brunswick plus accessible d'ici 2040 en cernant, en prévenant et en éliminant les obstacles à l'accessibilité.
- Veiller à ce que les personnes vivant avec différents types de handicaps

bénéficient d'un accès équitable aux services nécessaires, notamment en s'assurant que les fournisseurs de services sont tenus responsables de la qualité et de la prestation équitable de tous les programmes et services.

- Faire connaître et respecter les droits fondamentaux des personnes handicapées de façon efficace et rentable.
- Assurer le suivi de la rétroaction pour favoriser la confiance et la responsabilisation. Il est essentiel de s'engager de façon continue et active auprès de la communauté des personnes handicapées pour que leurs points de vue soient pris en compte dans les décisions et orientent concrètement les politiques, les programmes et le financement.
- Reconnaître la nature interdépendante de nombreuses questions touchant les personnes handicapées, dont le lien entre la pauvreté, le logement et l'accès aux soins de santé.
- Promouvoir l'adoption d'une approche coordonnée et globale pour répondre aux défis auxquels font face les personnes handicapées au Nouveau-Brunswick.
- Encourager l'accès à une éducation inclusive, à des emplois valorisants et aux logements communautaires.
- Favoriser une meilleure sensibilisation du public, un leadership gouvernemental renforcé et des modèles de financement durables.

Principaux thèmes

Citoyenneté à part entière

La citoyenneté à part entière permet à chaque collectivité du Nouveau-Brunswick de devenir un lieu inclusif où les personnes handicapées peuvent participer pleinement à tous les aspects de la vie. Il est question ici d'aider le public à comprendre la vision et les principes de la citoyenneté à part entière, tout en le sensibilisant aux compétences et à la contribution des citoyens en situation de handicap. Cette initiative vise également la participation active des personnes handicapées à la planification, à la conception et à la prestation d'infrastructures et de services publics, afin que leurs expériences vécues contribuent à rendre la province accessible et équitable pour tous.

Pauvreté

Le taux de pauvreté des personnes handicapées est historiquement beaucoup plus élevé que celui de la population générale. Ces personnes ont également besoin de plus de mesures de soutien, d'équipements et de programmes pour pleinement s'épanouir en tant que citoyennes, mais ces ressources essentielles sont parfois au-dessus de leurs moyens.

La proportion de personnes handicapées augmente à mesure que vieillit la population de la province, ce qui signifie que toutes les personnes seront handicapées ou susceptibles de le devenir, et que la plupart d'entre elles vivront probablement dans la pauvreté à un moment ou à un autre de leur vie.

Du point de vue des politiques et des programmes, il est préférable de considérer le handicap et la pauvreté comme des problèmes touchant l'ensemble de la population plutôt que comme des enjeux qui ne concernent qu'un groupe de personnes en particulier.

Compte tenu du taux élevé et croissant de personnes handicapées au Nouveau-Brunswick, ces dernières doivent faire partie intégrante de toute stratégie de réduction de la pauvreté.

Mesures de soutien aux personnes handicapées

Ces mesures visent à soutenir les personnes handicapées dans leur quotidien afin de favoriser leur développement personnel ainsi que leur participation et leur inclusion dans la collectivité. Elles doivent être souples et adaptées aux besoins pour atteindre efficacement les résultats souhaités. Il importe que la personne handicapée ou ses proches aidants participent activement à l'élaboration, à la négociation et à l'orientation de leurs propres mesures de soutien.

Chaque personne nécessite un niveau de soutien différent, adapté à ses propres besoins. Si certaines familles sont en mesure de financer leurs mesures de soutien, ou ont accès à une assurance pour compenser les coûts, beaucoup dépendent de ressources publiques ou communautaires. Les personnes handicapées doivent bénéficier de telles mesures pour pouvoir vivre de façon autonome, dans la dignité, et participer pleinement à la vie dans la collectivité.

Chaque personne doit être en mesure d'établir des objectifs personnels et de communiquer les types de soutien dont elle a besoin pour les atteindre.

Éducation

Les personnes handicapées méritent d'accéder à une éducation de qualité pour réussir et s'épanouir.

Elles doivent pouvoir bénéficier du même accès complet et égal aux possibilités d'éducation que leurs pairs, y compris l'accès à l'enseignement postsecondaire.

Il est indispensable que le personnel enseignant reçoive une formation adéquate pour fournir le soutien nécessaire à la réussite des élèves handicapés.

Toutes les installations et tous les programmes doivent être conçus et gérés de manière à être exempts d'obstacles pour les élèves, le personnel et les visiteurs de toutes capacités.

Logement

L'accès à un lieu de vie sûr, convenable et abordable est un droit fondamental qui devrait être garanti à tous les citoyens.

Le logement permettant un accès sans obstacle est souvent un facteur déterminant qui limite les personnes handicapées dans le choix d'un lieu de résidence. Ce type de logement se trouve le plus souvent dans des bâtiments neufs au coût prohibitif pour la grande majorité des personnes handicapées ayant un revenu fixe limité.

Au Nouveau-Brunswick, la disponibilité et le choix actuel de logement social à but non lucratif sont insuffisants pour répondre à la demande élevée des consommateurs à faible revenu et de leur famille.

Les logements abordables et accessibles doivent être établis à proximité des écoles, des magasins, des services médicaux, des banques, des installations récréatives et d'autres programmes communautaires. On garantit ainsi que l'accès à des moyens de transport abordables et accessibles ne devient pas un obstacle supplémentaire à la participation communautaire.

Transport

Les services de transport sont essentiels pour assurer l'accès des personnes handicapées à l'emploi, à l'éducation, aux soins de santé et à la vie communautaire, ainsi que pour leur permettre de vivre de manière autonome au sein de la collectivité.

Au Nouveau-Brunswick, ces services sont souvent inaccessibles aux personnes handicapées. Faute de transport adéquat, la pleine inclusion des personnes handicapées dans la vie communautaire est impossible. C'est notamment le cas dans les zones rurales, où la mise en place de nouveaux services et de nouvelles politiques en matière de transport est peu fréquente, et où les ressources financières adéquates sont rarement disponibles.

Des mesures concrètes sont nécessaires pour accroître et améliorer l'accès à des options de transport fiables, abordables et accessibles pour les personnes handicapées au Nouveau-Brunswick.

Loisirs et bien-être

Les personnes handicapées doivent pouvoir accéder régulièrement aux possibilités de loisirs et de vie active pour maintenir leur bien-être physique et mental, les bienfaits d'un tel accès ayant été démontrés pour l'ensemble de la population. Si certaines personnes handicapées ont besoin de programmes d'adaptation ou d'équipements spéciaux, beaucoup peuvent participer aux mêmes programmes et activités récréatives que le reste de la population. Malgré cela, des obstacles empêchent tout de même la participation active des personnes handicapées.

On continue de bâtir des installations de loisirs sans tenir suffisamment compte des participants et des spectateurs en situation de handicap. Nombre de personnes handicapées ont également un revenu limité qui ne leur permet pas de payer les coûts associés aux loisirs, dont le transport, les frais de participation ou d'admission, ainsi que l'équipement nécessaire.

Nous tenons à féliciter les établissements et les programmes de la province qui ont déployé des efforts considérables pour accroître le taux de participation des personnes handicapées en accordant la priorité à l'accessibilité et en fournissant les mesures de soutien requises.

Emploi

Les personnes handicapées ont toujours eu du mal à décrocher et à conserver un emploi, malgré la valeur qu'elles apportent à la population active.

Pour avoir les moyens de participer pleinement à la société, il est généralement nécessaire d'avoir un emploi, qu'on soit handicapé ou non. Dans le cas des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick, le taux d'emploi et de participation à la vie active est beaucoup trop faible.

Le gouvernement doit tenir compte des éléments suivants dans son examen des politiques en matière d'emploi :

- Définir les besoins futurs de la province en matière d'emploi.
- Travailler avec les employeurs pour déterminer les mesures d'adaptation qui peuvent être prises (p. ex. horaires flexibles, partage d'emploi, encadrement professionnel, mentorat et soutien par les pairs).
- Augmenter les possibilités pour les jeunes (p. ex. programmes d'été et placements coopératifs).
- Établir l'accessibilité physique du lieu de travail.

Il faut poursuivre les efforts visant à sensibiliser les employeurs à la contribution précieuse que les personnes handicapées peuvent apporter au marché du travail et leur faire comprendre qu'embaucher ces personnes ne constitue pas un fardeau.

Accessibilité et conception universelle/sans obstacle

L'accessibilité désigne la mesure dans laquelle un appareil ou un service est accessible par le plus de personnes possible. Toutefois, elle est le plus souvent étroitement associée à la conception universelle, soit le processus de création de produits et d'environnements utilisables par le plus grand nombre de personnes possible, peu importe leur situation, qu'elles aient un handicap ou non.

L'accessibilité comprend également une dimension centrée sur les personnes handicapées et sur leur droit fondamental de pleinement s'épanouir en tant que citoyennes et membres à part entière de leur collectivité. Plusieurs définitions de l'accessibilité s'appuient sur la reconnaissance des droits fondamentaux liés à l'accès, ainsi que sur les lois et les règlements qui visent à permettre aux personnes handicapées d'obtenir l'information et les services dont elles ont besoin, tout en réduisant au minimum les obstacles (p. ex. physiques, politiques, sociaux, économiques, etc.). Dans de nombreux pays, on a ainsi assisté à la mise en œuvre d'initiatives, de lois et de règlements pour atteindre de tels objectifs.

Bilan des progrès depuis le dernier plan d'action

Principales réalisations

- Mise en œuvre de la *Loi sur l'accessibilité*
- Création d'un programme distinct de prestations d'invalidité
- Travail visant la mise en œuvre d'une loi sur les animaux d'assistance

Obstacles persistants

- Des défis systémiques persistent dans plusieurs domaines, dont les services de santé mentale, l'éducation inclusive, le logement accessible, les transports, le système judiciaire et les possibilités d'emploi.
- Il existe des disparités flagrantes entre les collectivités urbaines et rurales, ces dernières faisant face à d'importantes lacunes en matière de services et d'infrastructures.
- L'accès aux équipements d'assistance essentiels, notamment pour la vue, l'ouïe et la communication, reste insuffisant.
- Les services d'interprétation, bien que limités, sont de plus en plus souvent demandés, ce qui semble indiquer une sensibilisation et une demande croissantes.

Statistiques

- La prévalence des handicaps au Canada est en hausse. Selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022, 27 % de la population canadienne de 15 ans et plus (environ 8 millions de personnes) ont déclaré avoir au moins un handicap, contre 22 % en 2017. Cette tendance devrait se poursuivre en raison du vieillissement de la population, d'une sensibilisation accrue et de l'amélioration des méthodes diagnostiques (Pianosi et coll., 2023).
- Le Nouveau-Brunswick affiche l'une des proportions de personnes handicapées les plus élevées du pays, avec 35,3 % de résidents de 15 ans et plus (environ 274 000 personnes) se déclarant handicapés, contre 27 % à l'échelle nationale. Par ailleurs, 23 % des résidents de la province ont 65 ans ou plus, contre 18,9 % (en moyenne) à l'échelle nationale. Avec le vieillissement de la population, les obstacles actuels à l'inclusion des personnes handicapées devraient devenir de plus en plus insoutenables, soulignant la nécessité de déployer des efforts rapides et coordonnés afin de promouvoir l'intégration, l'indépendance et l'accès équitable pour ces personnes dans l'ensemble de la province (Pianosi et coll., 2023).
- L'invalidité est le plus important marché émergent au monde : on compte 1,3 milliard de personnes s'identifiant comme handicapées à l'échelle planétaire (Return on Disability Group, 2024).

Importance de l'inclusion des personnes handicapées

1. On prévoit une augmentation du nombre de personnes handicapées.
2. Ces personnes représentent un marché important avec un pouvoir d'achat élevé.
 - a. Les personnes handicapées représentent un grand marché dont l'influence économique est considérable. Ce groupe démographique dispose d'un pouvoir d'achat important, ce qui peut s'avérer lucratif pour les provinces qui priorisent l'inclusion des personnes handicapées (Return on Disability Group, 2024).
3. Le manque d'équité dans les pratiques d'embauche peut constituer une violation de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

4. Les infractions à la *Loi sur les droits de la personne* du Canada, en particulier celles liées à l'absence de mesures d'adaptation, peuvent donner lieu à des plaintes en matière de droits fondamentaux ou à des poursuites judiciaires.
5. L'adaptation de systèmes, d'infrastructures ou de plateformes numériques inaccessibles pour les personnes handicapées est souvent beaucoup plus coûteuse que l'intégration dès le départ des mesures d'accessibilité.
6. Un nombre croissant de personnes handicapées, face à une pauvreté persistante, à l'isolement social, au manque de logement et à un soutien inadéquat, envisagent l'aide médicale à mourir, non pas par choix, mais en raison du manque d'options viables.
7. Pour que les personnes handicapées se réalisent pleinement, il faut s'assurer qu'elles bénéficient du même accès que le reste de la population.

Méthodologie

Le CPMPH a utilisé toute l'information instructive recueillie lors des consultations et des enquêtes provinciales pour éclairer l'élaboration d'un nouveau *Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées*, qui sera soumis au GNB aux fins d'examen.

Plusieurs versions de ce rapport ont été présentées à nos partenaires afin de recueillir des commentaires et d'apporter des révisions supplémentaires avant la soumission au gouvernement.

Nous profitons de l'occasion pour remercier les nombreuses parties prenantes auprès des personnes handicapées qui ont fourni une précieuse rétroaction avant la publication de ce document.

Dîner législatif

Le 27 mai 2025, le CPMPH a organisé un dîner législatif à Fredericton durant la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées.

BDO a assuré l'animation, aux côtés de bénévoles responsables de la prise de notes de la Société Neil Squire et du ministère des Finances et du Conseil du Trésor.

Des questions ont été proposées à chaque table pour orienter les discussions. Cet événement a réuni environ 150 à 200 participants, dont des ministres, des représentants du gouvernement, des défenseurs des personnes handicapées, des membres du Conseil consultatif de l'accessibilité, des personnes ayant une expérience vécue du handicap et d'autres parties prenantes.

Les participants ont souligné à la fois les points forts et les obstacles actuels en matière de logement, de soins de santé, d'éducation, d'emploi, de transports et de politiques gouvernementales systémiques.

Séances de discussion régionales

Dans le cadre de ses consultations continues auprès de la communauté des personnes handicapées et des parties prenantes de la province, le CPMPH a organisé huit réunions publiques régionales pendant et après la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées.

- Les réunions publiques se sont tenues à Edmundston, à Campbellton, à Bathurst, à Tracadie, à Fredericton, à Miramichi, à Moncton et à Saint John.
- On a aussi proposé deux séances virtuelles, l'une en anglais et l'autre en français, par souci d'accessibilité pour les personnes n'étant pas en mesure d'assister aux réunions en présentiel.

Entretiens individuels

Le CPMPH s'est associé au cabinet de conseil BDO pour tenir des entretiens individuels avec plusieurs parties prenantes tout au long du processus d'élaboration du présent plan d'action.

Les entretiens ont donné lieu à des discussions approfondies sur les obstacles auxquels font face les personnes handicapées.

Les entretiens avec les dirigeants des principaux organismes de personnes handicapées ont révélé une vision commune en faveur d'une province inclusive, accessible et équitable.

Sondage provincial

En collaboration avec le CPMPH, BDO a conçu et mené un sondage diffusé sur les réseaux sociaux et le site Web du CPMPH, ainsi que par courriel à des milliers de parties prenantes auprès des personnes handicapées.

Ce sondage était proposé dans un format numérique accessible en anglais et en français et ouvert au public du 4 au 24 juin 2025.

Au total, 324 personnes y ont répondu, la plupart d'entre elles s'identifiant comme des personnes handicapées. Cet exercice a permis de recueillir un large éventail d'expériences vécues par des personnes ayant une déficience physique, cognitive, sensorielle ou liée à la santé mentale, ou vivant avec une maladie chronique ou plusieurs incapacités.

Les répondants sont issus de diverses régions géographiques de la province, Moncton et Fredericton affichant le taux de participation le plus élevé.

Examen de documents

Pour fournir un contexte et éclairer l'analyse, BDO a procédé, dans le cadre de son rapport sur les résultats en matière d'inclusion des personnes handicapées, à un examen détaillé de documents clés, soit le *Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées* du Nouveau-Brunswick pour 2020 et les rapports d'avancement connexes pour 2022 et 2023. Cet examen s'est concentré sur l'évaluation des progrès accomplis par rapport à la mise en œuvre des 43 recommandations formulées dans le plan d'action, en relevant les actions réalisées, les initiatives en cours et les domaines nécessitant une attention plus soutenue.

Cette perspective comparative a fourni de précieux renseignements pour définir les pratiques exemplaires et les possibilités d'amélioration, garantissant que les conclusions et les recommandations sont à la fois réalisables et adaptées aux objectifs généraux d'inclusion des personnes handicapées.

Quatre projets de recherche menés par des étudiants de la School of Leadership Studies (anciennement le Collège Renaissance) de l'Université du Nouveau-Brunswick ont également été examinés. Ces rapports ont permis de mieux comprendre le contexte et de recueillir des données probantes sur les priorités émergentes :

- les lacunes dans la loi sur les animaux d'assistance, soulignant le fait que le Nouveau-Brunswick s'appuie sur des lignes directrices non contraignantes par rapport à d'autres provinces dotées de lois applicables;
- les obstacles à la participation au régime enregistré d'épargne invalidité (REEI), dont une faible connaissance du régime et des difficultés systémiques d'accès au crédit d'impôt pour les personnes handicapées;
- les disparités en matière d'accès aux services de santé mentale, en particulier dans les communautés rurales et francophones, et la nécessité d'offrir des soins tenant compte du handicap;
- l'inclusion des personnes autochtones en situation de handicap, soulignant le manque de services culturellement adaptés et l'importance d'une représentation permanente des Autochtones dans la gouvernance de l'accessibilité.

La contribution des étudiants de la School of Leadership Studies a enrichi le processus de consultation en offrant une analyse ciblée et des recommandations réalisables alignées sur les objectifs généraux du *Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées*. De plus amples renseignements sur ces rapports sont fournis à l'annexe C.

Perspectives autochtones

Les Autochtones souhaitent voir une représentation au sein du CPMPH et d'autres groupes de défense des droits des personnes handicapées, à tous les paliers de gouvernement, qui agira à la fois comme porte-parole et comme liaison avec les communautés autochtones. Il est primordial de consulter directement les Premières Nations aux fins de la planification des mesures d'accessibilité.

Pour les peuples autochtones, il est question d'accès à la terre, à la langue, aux soins de santé et aux pratiques culturelles. Il faut également tenir compte de problèmes systémiques plus vastes, notamment la crise du logement et le manque d'eau potable.

Une présentation du Wabanaki Council on Disability et de la Mawita'mk Society sur la récente *Loi canadienne sur l'accessibilité* a mis en lumière certains faits essentiels sur les personnes handicapées au sein de la population autochtone :

La prévalence des handicaps chez les Autochtones du Canada (Premières Nations, Métis et Inuit) est estimée à deux fois la moyenne nationale de 30 à 32 % et à trois fois ce taux dans certains groupes. En outre, les femmes autochtones sont plus susceptibles d'être atteintes d'un ou de plusieurs handicaps que les femmes non autochtones, notamment de handicaps graves ou très graves (avec une prévalence de 45 % pour les femmes de 40 à 54 ans). Cet écart reflète également des disparités dans les taux de blessures, d'accidents, de violence, de comportements suicidaires et de maladies pouvant mener à une invalidité permanente.

Il a été souligné que les infrastructures des réserves, longtemps sous-financées, requièrent des investissements majeurs pour se conformer à de nouvelles normes d'accessibilité. Si cet aspect n'est pas dûment pris en considération lors de l'élaboration des normes et des règlements, les communautés pourraient se voir imposer un fardeau financier important pour se conformer à la loi.

Constatations générales

- En misant sur une collaboration continue avec l'ensemble des régions et des secteurs, le GNB fait preuve d'un engagement ferme en faveur de l'inclusion dans toute la province, sa population relativement faible favorisant la collaboration et l'innovation.
- L'existence d'un CPMPH constitué en vertu d'une loi a été reconnue comme un atout majeur de la province.
- L'inclusion des personnes handicapées n'est pas considérée comme une priorité dans le processus décisionnel provincial. Il est essentiel de prendre en compte l'expérience vécue dans l'élaboration des politiques.

- La pauvreté s'est révélée un enjeu transversal majeur, soulignant la nécessité de passer de systèmes axés sur la survie à des approches favorisant l'autonomie, la dignité et la citoyenneté à part entière.
- La CPMPH doit continuer à mettre en avant la réalité et la contribution économique des personnes handicapées, et démontrer que l'inclusion du handicap peut contribuer à l'emploi, à la croissance économique et à la résilience des collectivités.
- Le gouvernement doit donner l'exemple de l'inclusion des personnes handicapées dans ses propres services.
- Le Nouveau-Brunswick doit composer avec des systèmes de données obsolètes, des services fragmentés et une stigmatisation persistante.
- Des améliorations ont été apportées au financement des infrastructures et des technologies d'assistance.
- Il existe des obstacles importants en matière de logement, de soins de santé, d'emploi, de transport et de politiques systémiques.

Mesures de la responsabilité et des résultats

Pour faire le suivi des mesures prises à l'égard de toutes ces recommandations ainsi que pour rendre compte du processus de mise en œuvre, le CPMPH s'est engagé à travailler avec les personnes handicapées, leur famille, les organismes œuvrant auprès des personnes handicapées, les ministères et d'autres organismes communautaires.

Chaque partenaire participant à la conception et à la prestation de mesures de soutien aux personnes handicapées devrait avoir un processus en place pour évaluer les progrès. Par ailleurs, tous les ministères et organismes gouvernementaux devraient consacrer une section de leur rapport annuel aux retombées des services fournis aux personnes handicapées au cours de l'exercice.

Le CPMPH publiera un rapport de statut annuel présentant les progrès réalisés par rapport à la mise en œuvre des recommandations du *Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées*.

Il y a lieu de recueillir et de communiquer des données sur les indicateurs de résultats systémiques suivants :

- la comparaison des taux de **participation à la vie active** des personnes handicapées et non handicapées (p. ex. taux d'emploi, taux de chômage, pourcentage d'emploi à temps plein/partiel, pourcentage d'emploi indépendant, etc.);

- la comparaison du **niveau d'éducation** des personnes handicapées et non handicapées;
- le pourcentage de jeunes handicapés qui **décrochent un emploi ou suivent des études postsecondaires** dans les 12 mois suivant l'obtention de leur diplôme d'études secondaires;
- le pourcentage d'élèves ayant besoin de **soutien à l'éducation pour les personnes handicapées**;
- le degré de participation des personnes handicapées et de leurs défenseurs aux **processus d'élaboration des politiques publiques**;
- le pourcentage de personnes handicapées se voyant offrir des occasions de participer **aux loisirs, aux arts, à la culture et à la vie active dans leur milieu**;
- le pourcentage de personnes ayant besoin d'un **moyen de transport accessible** qui se disent satisfaites des options de transport dans leur collectivité;
- le nombre de nouveaux clients handicapés ayant besoin d'un **logement adéquat, abordable et accessible** qui ont réussi à obtenir un tel logement au cours d'une année donnée;
- le pourcentage de personnes ayant besoin d'une **aide financière** qui sont satisfaites et capables de vivre dans la dignité;
- le pourcentage de personnes satisfaites des **soins de santé** (y compris en santé mentale) auxquels elles ont accès ou qu'elles reçoivent;
- le pourcentage de personnes handicapées ayant besoin de **soins auxiliaires ou à domicile** qui sont satisfaites du soutien qu'elles reçoivent;
- le pourcentage de personnes ayant besoin **d'appareils ou d'équipements d'assistance** qui estiment avoir eu accès à un soutien adéquat;
- la collecte de **données sur les programmes et d'indicateurs de résultats pour les clients** devrait être intégrée automatiquement à tous les services destinés aux personnes handicapées.

Abréviations

BA	Bureau de l'accessibilité
BCE	Bureau du Conseil exécutif
CDP	Commission des droits de la personne
CPM	Cabinet de la première ministre
CPMPH	Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées
CSR	Commissions de services régionaux
DEJ	Défenseur des enfants et des jeunes
DS	Ministère du Développement social
EDPE	Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
EPFT	Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail
FCT	Ministère des Finances et du Conseil du Trésor
JSP	Ministère de la Justice et de la Sécurité publique
MAA	Ministère des Affaires autochtones
MS	Ministère de la Santé
MTI	Ministère des Transports et de l'Infrastructure
SIES	Société d'inclusion économique et sociale

Tableau des recommandations

Recommandations		Responsables
1	Renforcer les liens avec les communautés autochtones.	BCE CPMPH CPM
2	Mettre en œuvre des stratégies inclusives sur l'autisme menées par des personnes autistes.	BA MS EDPE FCT DS
3	Instaurer une formation obligatoire de sensibilisation aux handicaps pour les fonctionnaires.	BA FCT
4	Étendre les campagnes d'éducation publique à toute l'année.	BA BCE SIES FCT CDP CPMPH CSR
5	Mettre en place des exemptions de gains.	DS
6	Accorder des subventions pour les services publics destinées aux personnes handicapées.	SIES DS
7	Assurer la cohérence des critères d'admissibilité avec les programmes fédéraux.	DS
8	Augmenter les taux des prestations prolongées afin de refléter le coût de la vie et les dépenses liées aux handicaps.	SIES DS
9	Fournir un soutien actif à l'ouverture d'un REEI.	SIES CSR DS
10	Évaluer la demande actuelle et future pour des services d'interprétation en ASL (American Sign Language)/LSQ (langue des signes québécoise).	MS EDPE FCT JSP EPFT/BA DS
11	Attirer et maintenir en poste des interprètes qualifiés au Nouveau-Brunswick.	FCT EPFT
12	Établir un budget dédié au financement des appareils d'assistance.	EDPE DS

13	Établir un cadre de transition coordonné pour les jeunes handicapés.	DEJ EDPE EPFT DS
14	Réformer le processus de demande d'adhésion au Programme de soutien aux personnes ayant un handicap (PSPH).	DS
15	Réduire la fréquence des réévaluations pour les personnes vivant avec une incapacité permanente.	DS
16	Mettre en place une échelle de tarifs adaptés aux revenus ou un accès sans frais aux services.	SIES DS
17	Élargir les options de répit en milieu rural.	MS DS
18	Renforcer la capacité des services liés à l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF) dans toute la province.	MS DS
19	Adopter des modèles de prestation de services intégrés.	BA DS
20	Établir des normes d'inclusion pour les centres de la petite enfance.	BA DEJ EDPE
21	Investir dans la formation du personnel et dans les ressources des centres de la petite enfance.	BA DEJ EDPE
22	Établir des programmes d'éducation destinés aux personnes sourdes.	DEJ EDPE EPFT
23	Étendre les services de soutien spécialisé destinés aux élèves vivant avec une perte de vision.	DEJ EDPE
24	Améliorer la formation des éducateurs et des assistants en éducation.	EDPE
25	Soutenir les modèles de services virtuels et communautaires.	MS DS
26	Renforcer les services diagnostics et thérapeutiques en milieu rural.	MS DS
27	Intégrer l'accompagnement par les pairs et la coordination des cas.	MS DS
28	Exiger une formation tenant compte des handicaps pour les professionnels de la santé.	MS
29	Stimuler le recrutement de prestataires de soins primaires.	MS
30	Établir des services mobiles et de télésanté pour les régions mal desservies.	MS
31	Étendre la couverture publique des services de santé liés aux handicaps.	MS DS

32	Mettre sur pied des équipes spécialisées en soutien à la santé mentale des personnes handicapées.	MS DS
33	Mettre en œuvre des mesures de soutien durables et globales en santé mentale.	MS DS
34	Mettre en œuvre une stratégie d'amélioration des services de santé mentale.	MS
35	Mettre à jour le supplément au loyer versé directement aux locataires.	SIES DS
36	Offrir des logements communautaires inclusifs.	SIES DS
37	Offrir des solutions de logement spécialisées pour les adultes handicapés.	DS
38	Évaluer les besoins en matière de transport accessible en milieu urbain.	SIES CSR
39	Offrir des services de taxis subventionnés pour les non-conducteurs handicapés.	DS
40	Élargir la couverture des services de transport communautaires.	SIES CSR

Recommandations

Veuillez noter que les recommandations suivantes ne sont pas classées par ordre de priorité. Elles ne constituent pas non plus une liste exhaustive de toutes les mesures possibles relevant de la compétence du gouvernement provincial.

Outre les ministères et organismes responsables énumérés, d'autres ministères et organismes gouvernementaux/communautaires participant à la prestation de mesures de soutien aux personnes handicapées devront collaborer pour parvenir à des solutions efficaces.

Citoyenneté à part entière

Points forts

- Au Nouveau-Brunswick, le CPMPH, un organisme consultatif spécialisé et constitué en vertu d'une loi, joue un rôle de conseil auprès du gouvernement sur des questions touchant les personnes handicapées. Le CPMPH veille à ce que le point de vue des personnes handicapées soit systématiquement pris en compte dans le processus décisionnel du gouvernement. Il agit comme intermédiaire essentiel entre le gouvernement et la communauté des personnes handicapées, contribuant à l'élaboration de politiques éclairées, inclusives, impartiales et responsables.
- Le programme d'inclusion sociale du Nouveau-Brunswick soutient l'intégration communautaire par l'accès à l'emploi et aux loisirs.

Objectifs

- Améliorer la représentation des Autochtones dans la gouvernance de l'accessibilité.
- Augmenter le financement des organismes autochtones (en particulier les organismes en milieu urbain, comme le Centre d'amitié Under One Sky) afin que les personnes autochtones en situation de handicap aient accès à des programmes accessibles et adaptés à leur culture.
- Continuer à améliorer la perception publique du travail du CPMPH afin de maximiser son rôle stratégique et de veiller à ce qu'il demeure un intermédiaire efficace entre le gouvernement et la communauté des personnes handicapées.
- Améliorer la compréhension et la reconnaissance par le public des handicaps, en particulier ceux non apparents.

- Mettre en œuvre des plans pour mener des consultations pertinentes avec la communauté des personnes handicapées pour que leur voix soit entendue.
- Réduire les obstacles entravant l'accès à la justice (p. ex. difficultés de communication, manque de soutien à la prise de décisions juridiques, etc.).
- Veiller à ce que toutes les collectivités du Nouveau-Brunswick soient des environnements inclusifs pour les personnes handicapées.

« Le système a été conçu pour la “personne moyenne”; il n'est pas adapté aux personnes handicapées, qui sont laissées pour compte. »
– Personne participante à la consultation

Recommandation 1 : Renforcer les liens avec les communautés autochtones.

Dans un esprit de réconciliation et dans le cadre d'un engagement envers une gouvernance inclusive, le CPMPH renforce activement ses liens avec les communautés et les organismes autochtones du Nouveau-Brunswick.

Le CPMPH devrait chercher activement à nommer au Conseil des personnes autochtones vivant avec un handicap, ou des représentants d'organismes autochtones spécialisés dans les handicaps, et à faciliter de telles nominations.

Ministères et organismes responsables : MAA, BCE, CPMPH, CPM

Cible : Année 1

Recommandation 2 : Mettre en œuvre des stratégies inclusives sur l'autisme menées par des personnes autistes.

Les stratégies sur l'autisme du Nouveau-Brunswick ont toujours manqué d'un véritable leadership et de la contribution de personnes autistes; par conséquent, les politiques établies peuvent ne pas tenir pleinement compte des besoins, des priorités et de la réalité de la communauté des personnes autistes.

Le comité stratégique sur l'autisme de la Nouvelle-Écosse est codirigé par des personnes autistes, une pratique exemplaire qui pourrait être mise en œuvre au Nouveau-Brunswick.

Ministères et organismes responsables : BA, MS, EDPE, FCT, DS

Cible : Année 1

Recommandation 3 : Instaurer une formation obligatoire de sensibilisation aux handicaps pour les fonctionnaires.

Nombre de fonctionnaires ne savent pas comment soutenir adéquatement les personnes aux prises avec un handicap d'ordre sensoriel, comme une déficience visuelle ou auditive.

Il y a lieu de mettre sur pied des programmes de formation obligatoires et offerts à tous les fonctionnaires en contact avec le public pour les aider à soutenir les personnes vivant avec une perte de l'ouïe ou de la vision. On souhaite ainsi améliorer la connaissance des outils de communication, des pratiques d'interactions respectueuses et des mesures d'adaptation visant à renforcer l'accessibilité.

Ministères et organismes responsables : BA, FCT

Cible : Année 2

Recommandation 4 : Étendre les campagnes d'éducation publique à toute l'année.

Le manque de compréhension et de reconnaissance des handicaps est généralisé, surtout ceux non apparents comme l'ETCAF, l'autisme et la perte de la vision.

Plutôt que de se limiter aux semaines de sensibilisation, le GNB devrait instaurer des campagnes éducatives publiques durant toute l'année pour favoriser la compréhension des handicaps et l'accessibilité.

Des initiatives de sensibilisation destinées à l'ensemble de la province devraient être mises sur pied pour combattre la stigmatisation, promouvoir la dignité et encourager la participation pleine et entière des personnes handicapées à la société. Ces campagnes, continues et intégrées dans tous les secteurs, viseraient l'inclusion dans les écoles, les lieux de travail et les milieux communautaires. On doit lancer des campagnes de sensibilisation centrées sur l'expérience vécue des personnes handicapées, en particulier celles dont l'incapacité est invisible.

Ministères et organismes responsables : BA, FCT, BCE, SIES, CDP, CPMPH, CSR

Cible : Année 1

Pauvreté

Points forts

- La Prestation canadienne pour les personnes handicapées, un supplément de revenu, a suscité un nouvel élan dans l'augmentation du soutien financier. Jusqu'à présent, le gouvernement provincial n'a indiqué aucune intention de récupérer ces prestations.
- Il tient actuellement des séances de consultation afin d'étudier la possibilité d'un revenu de base garanti pour les personnes handicapées.

Objectifs

- Améliorer le soutien aux travailleurs handicapés.
- Simplifier le processus d'obtention d'un certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées et d'ouverture d'un régime enregistré d'épargne invalidité (REEI).
- Augmenter les exemptions de gains afin de tenir compte du coût de la vie.
- Améliorer l'accès à la facturation directe de l'assurance dans les pharmacies en milieu rural.
- Fournir une aide financière aux parents ou aux personnes de soutien qui doivent quitter leur travail pour s'occuper d'une personne handicapée.
- Réduire le niveau global de pauvreté des personnes handicapées et de leur famille.

« J'ai cinq problèmes de santé diagnostiqués et je suis au chômage...

Pourtant, je ne suis admissible à aucun programme, car ma femme travaille et l'on s'attend à ce qu'elle assume seule le fardeau de mes incapacités. »

– Personne participante à la consultation

Recommandation 5 : Mettre en place des exemptions de gains.

Il y a lieu de mettre en place des exemptions de gains plus flexibles (comme c'est le cas en Colombie-Britannique) afin d'encourager l'emploi, de casser le cercle vicieux de la pauvreté et de permettre aux personnes handicapées d'atteindre une stabilité financière.

Ministères et organismes responsables : DS

Cible : Année 1

Recommandation 6 : Accorder des subventions pour les services publics destinées aux personnes handicapées.

Il est recommandé d'instaurer des tarifs subventionnés d'électricité et de services publics pour les personnes handicapées à faible revenu.

Le Nouveau-Brunswick pourrait s'inspirer du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE), qui aide à réduire les coûts de l'énergie pour les ménages admissibles. Une initiative similaire au Nouveau-Brunswick pourrait atténuer le stress financier et promouvoir l'équité énergétique pour les personnes handicapées.

Ministères et organismes responsables : SIES, DS

Cible : Année 2

Recommandation 7 : Assurer la cohérence des critères d'admissibilité avec les programmes fédéraux.

Les critères d'admissibilité du ministère du Développement social concernant l'aide au revenu sont plus restrictifs que ceux relatifs à la Prestation canadienne pour les personnes handicapées ou au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Cette situation crée des obstacles pour les personnes qui sont admissibles à un soutien du gouvernement fédéral, mais se voient refuser de l'aide et des prestations provinciales comparables.

Il est recommandé d'élargir la définition de « handicap » utilisée pour déterminer l'admissibilité à l'aide au revenu.

Ministères et organismes responsables : DS

Cible : Année 1

Recommandation 8 : Augmenter les taux des prestations prolongées afin de refléter le coût de la vie et les dépenses liées aux handicaps.

Au Nouveau-Brunswick, le taux de base de l'aide aux personnes handicapées est trop faible pour couvrir les dépenses essentielles. Il est recommandé d'utiliser le salaire minimum pour un emploi à temps plein comme point de référence afin de déterminer le montant réaliste pour couvrir les besoins de base. Le Nouveau-Brunswick devrait envisager des mesures ciblées, telles que des allocations supplémentaires et des bonifications automatiques des prestations, afin d'aider à compenser les coûts additionnels liés à la vie avec un handicap.

Ministères et organismes responsables : SIES, DS

Cible : Année 1

Recommandation 9 : Fournir un soutien actif à l'ouverture d'un REEI.

Le ministère du Développement social devrait soutenir activement les personnes handicapées dans l'ouverture d'un REEI si elles sont admissibles au crédit d'impôt fédéral pour personnes handicapées.

Ministères et organismes responsables : SIES, CSR, DS

Cible : Année 1

Soutien aux personnes handicapées

Points forts

- On a élargi le Programme de soutien aux personnes ayant un handicap (PSPH) du Nouveau-Brunswick pour inclure les personnes atteintes d'un trouble causé par l'alcoolisation fœtale. Cette inclusion témoigne des progrès réalisés dans la reconnaissance d'un éventail plus vaste de handicaps invisibles et cognitifs au sein des systèmes de soutien provinciaux.
- Le Programme de mentorat par les pairs, administré par Capacité NB et financé par le PSPH, a été mis en évidence comme une initiative efficace qui offre un soutien concret par les pairs. Ce programme contribue à renforcer la confiance en soi, à réduire l'isolement et à renforcer l'esprit de communauté chez les personnes handicapées.
- L'organisme Autism Intervention Services (VEVO/VIVA) à Fredericton est reconnu comme étant parmi les meilleurs au Canada.
- Les cliniques spécialisées dans les troubles causés par l'alcoolisation fœtale, les services intégrés et le modèle de prestation de services Capteur de rêves sont de bons exemples d'approches efficaces pour relever les défis systémiques. Ces modèles illustrent l'importance d'une prestation de services intégrée et centrée sur la personne, qui pourrait être appliquée à l'ensemble des services de soutien.

Objectifs

- Retirer les critères d'admissibilité punitifs du PSPH et de l'aide au revenu qui découragent les personnes handicapées de nouer des relations personnelles.
- Augmenter les taux des prestations complémentaires pour qu'ils tiennent compte du coût de la vie et des dépenses liées aux handicaps.
- Augmenter davantage le financement disponible pour les appareils d'assistance.
- Augmenter la rémunération du personnel d'assistance.

- Améliorer la formation des fonctionnaires à la prestation de services aux personnes ayant une déficience sensorielle.
- Améliorer les programmes de soutien à la transition des jeunes vers l'âge adulte.
- Simplifier le processus de demande d'adhésion et de réévaluation lié au PSPH.
- Améliorer la coordination intersectorielle afin que les systèmes (p. ex. santé, éducation, justice, développement social) puissent fournir un soutien collaboratif et centré sur la personne.
- Adapter le soutien et les services en fonction des besoins des personnes et non du diagnostic seul.

« Les gens croient à tort que toutes les personnes handicapées ont les mêmes attentes et besoins. »

– Personne participante à la consultation

Recommandation 10 : Évaluer la demande actuelle et future pour des services d'interprétation en ASL/LSQ.

Les domaines des soins de santé, de l'éducation et de l'administration publique au Nouveau-Brunswick comportent d'importantes lacunes en matière de services d'interprétation en ASL/LSQ. Le système actuel souffre d'un manque de financement, de personnel et de coordination, empêchant un accès équitable aux services pour les personnes sourdes.

Il est recommandé de collaborer avec la communauté des personnes sourdes pour réaliser une évaluation exhaustive des besoins, afin de déceler les lacunes existantes et de déterminer la demande future pour des services d'interprétation en ASL/LSQ.

Ministères et organismes responsables : MS, EDPE, FCT, JSP, EPFT/BA, DS

Cible : Année 1

Recommandation 11 : Attirer et maintenir en poste des interprètes qualifiés au Nouveau-Brunswick.

Il est recommandé de mettre sur pied des initiatives pour attirer et maintenir en poste des interprètes qualifiés en ASL/LSQ, notamment une rémunération concurrentielle, des occasions de perfectionnement professionnel et un soutien au déménagement. Il y a lieu de privilégier des postes stables et à temps plein dans des secteurs clés pour soutenir la prestation de services à long terme.

Ministères et organismes responsables : FCT, EPFT

Cible : Année 1

Recommandation 12 : Établir un budget dédié au financement des appareils d'assistance.

Les personnes handicapées se butent à de longs délais d'attente, à des critères d'admissibilité restrictifs ou à des dépenses à leurs frais pour de l'équipement essentiel comme des appareils de communication, des aides à la mobilité, des lecteurs d'écran et des logiciels accessibles.

Il est recommandé d'augmenter et de stabiliser les sources de financement pour les appareils et les équipements d'adaptation et d'assistance à l'échelle de la province. Toute personne handicapée devrait avoir accès à un financement, peu importe sa situation d'emploi. Les programmes de financement devraient également tenir compte de l'évolution des technologies et des besoins individuels, en plus de réduire le fardeau administratif imposé aux demandeurs.

Ministères et organismes responsables : EDPE, DS

Cible : Année 1

Recommandation 13 : Établir un cadre de transition coordonné pour les jeunes handicapés.

Les jeunes handicapés doivent composer avec d'importantes lacunes dans les services lors de leur passage à l'âge adulte. Lorsqu'ils atteignent l'âge de quitter le système de prise en charge, beaucoup de jeunes perdent l'accès aux mesures de soutien sur lesquelles ils comptaient.

Le GNB devrait élaborer un plan de transition interministériel officiel faisant le pont entre les programmes pour les jeunes et ceux destinés aux adultes.

Ministères et organismes responsables : DEJ, EDPE, EPFT, DS

Cible : Année 2

Recommandation 14 : Réformer le processus de demande d'adhésion au PSPH.

On a décrit le processus de demande d'adhésion au PSPH comme étant extrêmement complexe et inaccessible, surtout pour les personnes dont le handicap nuit aux fonctions exécutives ou à la littératie.

Il est recommandé de modifier le processus de demande de façon à intégrer un langage simple et des pratiques exemplaires en matière d'accessibilité. Il y a lieu de mettre en place plusieurs types de formulaires de demande (p. ex. numérique, papier, oral), et les

organismes de soutien aux personnes handicapées ou du personnel formé devraient fournir des services d'accompagnement.

Ministères et organismes responsables : DS

Cible : Année 1

Recommandation 15 : Réduire la fréquence des réévaluations pour les personnes vivant avec une incapacité permanente.

Le ministère du Développement social devrait adopter une politique selon laquelle l'acceptation des documents médicaux initiaux suffirait, à moins que l'état de santé d'une personne vivant avec une incapacité permanente change de façon importante.

Ministères et organismes responsables : DS

Cible : Année 2

Recommandation 16 : Mettre en place une échelle de tarifs adaptés aux revenus ou un accès sans frais aux services.

Il est recommandé d'établir une échelle de tarifs adaptés aux revenus ou un accès subventionné aux services liés au handicap pour les personnes qui ne sont pas admissibles à l'aide au revenu, mais qui rencontrent des difficultés financières.

Ministères et organismes responsables : SIES, DS

Cible : Année 2

Recommandation 17 : Élargir les options de répit en milieu rural.

Le gouvernement provincial devrait investir dans des programmes de répit en milieu rural en offrant du financement, des mesures incitatives au recrutement et de la formation pour les fournisseurs disposés à travailler avec des personnes autistes ou ayant une déficience intellectuelle. On doit envisager la création d'unités de répit mobiles ou l'établissement de partenariats avec des organismes communautaires locaux pour offrir un soutien flexible sur demande dans les régions mal desservies.

Ministères et organismes responsables : MS, DS

Cible : Année 2

Recommandation 18 : Renforcer la capacité des services liés à l'ETCAF dans toute la province.

Il est urgent d'embaucher du personnel et d'élargir la capacité de prestation de services pour remédier aux limites actuelles du Centre d'excellence en trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale.

Ministères et organismes responsables : MS, DS

Cible : Année 2

Recommandation 19 : Adopter des modèles de prestation de services intégrés.

Il est recommandé d'étendre la collaboration entre les organismes en adoptant des modèles de prestation de services intégrés comme Capteur de rêves, l'objectif étant d'assurer un accès continu à des services pour personnes handicapées.

Il y a également lieu d'établir des mécanismes clairs de responsabilisation afin de s'assurer que les organismes collaborent pour répondre aux besoins des personnes handicapées.

Ministères et organismes responsables : BA, DS

Cible : Année 2

Éducation

Points forts

- La politique 322 du Nouveau-Brunswick sur l'inclusion scolaire garantit le droit des élèves handicapés d'apprendre aux côtés de leurs pairs dans les classes ordinaires. Un investissement continu dans la formation des enseignants et dans les ressources en classe contribuerait à consolider cette base solide.
- La disponibilité accrue des évaluations psychopédagogiques pour les adultes a permis d'élargir l'accès aux mesures de soutien essentielles. Cette évolution a été particulièrement significative pour les personnes souffrant de troubles d'apprentissage, qui sont désormais explicitement reconnues dans la loi provinciale en matière d'accessibilité.

Objectifs

- Améliorer l'inclusion et le soutien des enfants handicapés dans les centres de la petite enfance.

- Améliorer la capacité des enseignants à cerner les difficultés d'apprentissage, les troubles neurodéveloppementaux et la neurodivergence, ainsi qu'à fournir un soutien aux élèves concernés.
- Protéger et privilégier les rôles liés au soutien aux élèves dans les décisions budgétaires.
- Augmenter la disponibilité d'équipements accessibles dans les aires de jeu des écoles.
- Soutenir le Bureau de l'accessibilité dans l'établissement des exigences en matière d'accessibilité pour les infrastructures scolaires.
- Éliminer les horaires partiels et les exclusions scolaires pour les élèves handicapés, en particulier lorsqu'ils sont attribuables à un soutien comportemental limité.
- Améliorer l'accessibilité des établissements d'enseignement postsecondaire.

« Mon fils autiste de 20 ans a dû quitter l'école à 16 ans parce que l'école le traitait comme s'il n'était pas intelligent et non comme une personne handicapée. Il faut payer très cher pour obtenir de l'aide, et les familles de la classe moyenne ne peuvent pas se le permettre. »
– Personne participante à la consultation

Recommandation 20 : Établir des normes d'inclusion pour les centres de la petite enfance.

Certains enfants handicapés se voient refuser l'accès aux centres de la petite enfance en raison d'une incapacité à répondre à leurs besoins.

Il est recommandé d'élaborer et d'appliquer des normes provinciales claires d'accessibilité et d'inclusion pour tous les centres de la petite enfance, afin qu'aucun enfant ne soit refusé en raison d'un handicap.

Ministères et organismes responsables : BA, DEJ, EDPE

Cible : Année 1

Recommandation 21 : Investir dans la formation du personnel et dans les ressources des centres de la petite enfance.

Il est recommandé d'accroître le financement et la formation pour renforcer la capacité des centres de la petite enfance à répondre à divers besoins.

Ministères et organismes responsables : BA, DEJ, EDPE

Cible : Année 1

Recommandation 22 : Établir des programmes d'éducation destinés aux personnes sourdes.

Aucun programme d'éducation adapté aux personnes sourdes n'est disponible au Nouveau-Brunswick, qui n'offre que des salles de classe traditionnelles. Cette approche se traduit souvent par de l'isolement et un manque dans le développement de l'identité culturelle, et nuit aux résultats scolaires et à la santé mentale.

Il est recommandé de concevoir des programmes d'éducation pour personnes sourdes qui recourent à des approches bilingues et biculturelles (ASL en anglais et LSQ en français) donnant la priorité à l'apprentissage socioémotionnel, aux liens culturels et à la création d'environnements inclusifs.

Ministères et organismes responsables : DEJ, EDPE, EPFT

Cible : Année 1

Recommandation 23 : Étendre les services de soutien spécialisé destinés aux élèves vivant avec une perte de vision.

Le système d'éducation actuel du Nouveau-Brunswick ne prépare pas adéquatement les élèves vivant avec une perte de vision à se trouver un emploi ou à devenir autonomes (en particulier dans le système francophone de la Péninsule acadienne).

Les élèves devraient avoir accès à des enseignants spécialisés en déficience visuelle, à une formation sur l'orientation et la mobilité, ainsi qu'à des cours sur l'acquisition des aptitudes à la vie quotidienne, du côté tant anglophone que francophone.

Ministères et organismes responsables : DEJ, EDPE

Cible : Année 2

Recommandation 24 : Améliorer la formation des éducateurs et des assistants en éducation.

On a désigné le manque de formation sur l'ETCAF et l'autisme comme un obstacle à une éducation inclusive.

Il est recommandé d'intégrer une formation axée sur l'ETCAF dans les centres de la petite enfance et les écoles pour favoriser un dépistage précoce et améliorer le soutien en classe. On devrait offrir davantage d'occasions de perfectionnement professionnel aux éducateurs pour mieux les préparer à répondre aux besoins variés des élèves, de même

qu'une formation pour les aider à reconnaître les troubles d'apprentissage et à mettre en œuvre des mesures de soutien adéquates.

Ministères et organismes responsables : EDPE

Cible : Année 2

Soins de santé

Points forts

- L'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) du Nouveau-Brunswick offre des programmes et des services utiles qui soutiennent les personnes ayant des problèmes de santé mentale, assurant ainsi l'accès à des ressources de santé mentale et la création de liens avec la communauté.
- Le Nouveau-Brunswick est l'une des trois seules provinces canadiennes à offrir un programme de santé mentale destiné à la communauté des personnes sourdes. Ce programme s'attaque aux défis particuliers auxquels fait face cette communauté, c'est-à-dire les obstacles à la communication et l'isolement.

Objectifs

- Mettre en place une formation pour les avocats et les prestataires de soins de santé sur la prise de décisions communes et les droits des personnes handicapées.
- Améliorer l'accès aux prestataires de soins primaires.
- Améliorer l'accès aux services de santé mentale.
- Éliminer les obstacles financiers à l'accès aux services de santé essentiels.
- Renforcer les options de soutien et d'accompagnement pour l'accès aux soins de santé.
- Réduire le temps d'attente pour les services essentiels, en particulier dans les régions rurales.

« Quand on a une déficience visuelle, on fait déjà face à de gros défis, et c'est encore plus difficile d'accéder à des services si on souffre de problèmes de santé mentale ou d'anxiété. »

– Personne participante à la consultation

« Il faut être en détresse pour recevoir de l'aide. Ce n'est pas des soins de santé; c'est une gestion de crise. »

– Personne participante à la consultation

Recommandation 25 : Soutenir les modèles de services virtuels et communautaires.

On recommande d'encourager les partenariats entre le gouvernement et les organismes communautaires de santé afin d'offrir des services de santé décentralisés ou virtuels.

Ministères et organismes responsables : MS, DS

Cible : Année 2

Recommandation 26 : Renforcer les services diagnostiques et thérapeutiques en milieu rural.

Dans les régions rurales et nordiques, il y a lieu d'augmenter le financement ciblé des services diagnostiques et thérapeutiques en santé mentale et en développement neurologique.

Ministères et organismes responsables : MS, DS

Cible : Année 3

Recommandation 27 : Intégrer l'accompagnement par les pairs et la coordination des cas.

On recommande d'intégrer des pairs aidants et des coordonnateurs de cas aux systèmes de santé mentale afin d'aider les personnes à explorer les options de carrière, à remplir des formulaires et à faire valoir leurs droits.

Ministères et organismes responsables : MS, DS

Cible : Année 1

Recommandation 28 : Exiger une formation tenant compte des handicaps pour les professionnels de la santé.

Les professionnels de la santé et en santé mentale, notamment les psychologues, n'ont souvent pas les connaissances et les outils nécessaires pour répondre aux besoins des personnes présentant une déficience sensorielle.

Il est recommandé de mettre sur pied une formation obligatoire pour les médecins de famille, les infirmières praticiennes et les prestataires de soins communautaires du secteur public. Cette formation aborderait l'accessibilité, les droits des personnes handicapées et la communication inclusive. Le fait de collaborer avec des organismes dirigés par et pour des personnes handicapées afin de concevoir et de dispenser conjointement la formation permettrait d'en assurer l'accessibilité. Toute formation devrait comprendre des modules sur

la communication améliorée et alternative, l'ASL ou la LSQ, la langue des signes tactiles et la communication avec les personnes sourdes-aveugles, sans oublier la sécurité culturelle pour les Autochtones et les autres populations marginalisées.

Ministères et organismes responsables : MS

Cible : Année 1

Recommandation 29 : Stimuler le recrutement de prestataires de soins primaires.

On devrait recourir à des mesures incitatives ciblées pour attirer des infirmières immatriculées, des infirmières praticiennes et des médecins généralistes dans les régions mal desservies. Parmi les mesures incitatives possibles, mentionnons les bonifications financières, le soutien au déménagement, les programmes d'exonération de remboursement des prêts et les occasions de formation continue ou de spécialisation en soins inclusifs.

Ministères et organismes responsables : MS

Cible : Année 1

Recommandation 30 : Établir des services mobiles et de télésanté pour les régions mal desservies.

Il est recommandé de mettre en place des unités mobiles de soins de santé et d'élargir la portée des programmes de télésanté pour les adapter aux besoins des personnes handicapées, en particulier dans les régions rurales et éloignées.

Ministères et organismes responsables : MS

Cible : Année 2

Recommandation 31 : Étendre la couverture publique des services de santé liés aux handicaps.

L'accès à des études plus poussées, à l'ergothérapie, à un soutien psychologique et à des soins de santé spécialisés s'accompagne souvent de dépenses aux frais des personnes handicapées.

Les services publics devraient inclure le soutien psychologique, l'ergothérapie et les médicaments d'ordonnance essentiels.

Ministères et organismes responsables : MS, DS

Cible : Année 1

Recommandation 32 : Mettre sur pied des équipes spécialisées en soutien à la santé mentale des personnes handicapées.

Il est recommandé de financer des équipes spécialisées en soutien à la santé mentale qui utilisent des pratiques tenant compte des traumatismes et des outils de communication accessibles (p. ex. langage simple, ASL/LSQ, communication améliorée et alternative) au Nouveau-Brunswick.

Ministères et organismes responsables : MS, DS

Cible : Année 1

Recommandation 33 : Mettre en œuvre des mesures de soutien durables et globales en santé mentale.

Il y a lieu d'instaurer dans la province des modèles de soins qui offrent un soutien complet à long terme sans obliger les personnes à passer d'un niveau de service à un autre.

Ministères et organismes responsables : MS, DS

Cible : Année 2

Recommandation 34 : Mettre en œuvre une stratégie d'amélioration des services de santé mentale.

Le GNB devrait élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à améliorer l'accès aux services de santé mentale pour les personnes qui en ont besoin, notamment dans le cas d'un handicap concomitant.

Ministères et organismes responsables : MS

Cible : Année 2

Logement

Points forts

- Le Nouveau-Brunswick a pris une mesure prometteuse pour répondre aux besoins en matière de logement des personnes atteintes de troubles neurodéveloppementaux complexes en créant un cadre de logement supervisé pour les personnes atteintes d'un trouble causé par l'alcoolisation fœtale. Conçue par le Centre d'excellence en trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale du Nouveau-Brunswick en partenariat avec le ministère du Développement social, cette initiative est axée sur les soutiens globaux et les modèles de logement

fondés sur la compréhension de l'ETCAF. L'élargissement et la mise en œuvre de ce cadre pourraient considérablement améliorer la stabilité et l'indépendance à long terme des personnes touchées par l'ETCAF.

Objectifs

- Améliorer l'accès à des logements abordables et accessibles.
- Augmenter le financement des rénovations pour l'accessibilité des logements.
- Privilégier une conception universelle sans obstacle pour tous les nouveaux projets de logement, y compris (dans la mesure du possible) la rénovation de logements existants.

« On utilise les anciennes infrastructures pour continuer de nous opprimer. » – Personne participante à la consultation

Recommandation 35 : Mettre à jour le supplément au loyer versé directement aux locataires.

Il est recommandé de réformer le programme provincial de supplément au loyer versé directement aux locataires pour tenir compte du coût réel d'un logement accessible et des besoins particuliers des personnes handicapées. Ce nouveau supplément inclurait un volet propre aux personnes handicapées, portant l'aide à 100 % de la valeur marchande et garantissant que le revenu du colocataire ou du ménage n'influe pas sur l'admissibilité.

Ministères et organismes responsables : SIES, DS

Cible : Année 1

Recommandation 36 : Offrir des logements communautaires inclusifs.

Le Nouveau-Brunswick devrait opter pour des modèles de logements inclusifs où les personnes handicapées peuvent vivre de façon autonome plutôt que dans des milieux institutionnels ou de groupe.

Ministères et organismes responsables : SIES, DS

Cible : Année 1

Recommandation 37 : Offrir des solutions de logement spécialisées pour les adultes handicapés.

Il est recommandé de concevoir des logements spécialisés pour les adultes handicapés qui requièrent un certain soutien, mais qui valorisent l'autonomie.

Ministères et organismes responsables : DS

Cible : Année 3

Transport

Points forts

- Les villes du Nouveau-Brunswick bénéficient de services de transport accessibles, comme Codiac Transpo à Moncton, Para Transit à Fredericton et Handi-Bus à Saint John. Tous ces services offrent la gratuité pour les personnes qui accompagnent un passager handicapé, ainsi que des véhicules accessibles. Codiac Transpo est reconnu pour permettre aux personnes handicapées d'emprunter les mêmes lignes que les passagers sans incapacité physique ou liée à la mobilité. Ces services favorisent l'indépendance, l'inclusion et la confiance des personnes handicapées vivant en région urbaine.

Objectifs

- Améliorer l'accès aux transports accessibles en milieu urbain en rehaussant la disponibilité et en réduisant les coûts.
- Offrir davantage d'options de transports en commun pour les personnes vivant en milieu rural.
- Soutenir le Bureau de l'accessibilité dans l'évaluation des besoins en matière d'espaces de stationnement accessibles pour en augmenter la disponibilité dans les principales zones publiques.
- Augmenter le financement en soutien au projet pilote Transport urbain/rural.

« Je dois aller sur Facebook pour trouver du transport. Ce n'est pas sécuritaire. »

– Personne participante à la consultation

Recommandation 38 : Évaluer les besoins en matière de transport accessible en milieu urbain.

Il est recommandé de mener une étude exhaustive dans les centres urbains pour évaluer la demande actuelle et prévue pour des services de transport en commun accessibles, notamment le transport adapté et des autobus accessibles à itinéraire fixe.

Ministères et organismes responsables : SIES, CSR

Cible : Année 1

Recommandation 39 : Offrir des services de taxis subventionnés pour les non-conducteurs handicapés.

Afin de combler le manque d'options de transport pour les personnes qui ne peuvent pas conduire, il y a lieu d'instaurer un programme de services de taxis subventionnés afin d'offrir une solution de rechange dans les régions où les services de transport en commun sont inaccessibles ou inexistantes.

Ministères et organismes responsables : DS

Cible : Année 2

Recommandation 40 : Élargir la couverture des services de transport communautaires.

Des investissements supplémentaires et un renforcement de la capacité de modèles de transport communautaire comme l'application MyRide sont nécessaires pour répondre aux besoins des personnes handicapées et des résidents des régions rurales qui n'ont pas accès à un système de transport à itinéraire fixe. Il conviendrait d'élargir la couverture, la disponibilité des conducteurs et les parcs de véhicules accessibles.

Ministères et organismes responsables : SIES, CSR

Cible : Année 1

Les recommandations dans les catégories suivantes ont été résumées et communiquées au Bureau de l'accessibilité. La liste complète de ces recommandations figure à l'annexe A.

Loisirs et bien-être

Points forts

- Les YMCA de Fredericton et de Moncton offrent une variété d'activités et d'installations de conditionnement physique et de bien-être, comme le yoga adapté et des lève-personne pour les piscines. Ces programmes offrent un soutien personnalisé, permettant aux personnes de pratiquer une activité physique et de participer à la santé communautaire dans un environnement accueillant et inclusif, peu importe leurs capacités.
- Le basket-ball unifié offre des possibilités de loisirs inclusives pour les élèves avec ou sans handicap.
- Les programmes des Olympiques spéciaux sont disponibles et populaires auprès des personnes de 12 à 89 ans dans toute la province.
- Le programme de promenade sur la plage de Bathurst est un bon exemple local d'accessibilité physique aux espaces extérieurs.

Objectifs

- Améliorer la cartographie des caractéristiques d'accessibilité des installations récréatives à l'échelle de la province.
- Augmenter le nombre de personnes handicapées, de toutes les catégories et de tous les âges, qui participent régulièrement à des activités saines axées sur les loisirs et le bien-être.
- S'assurer que tous les programmes et établissements de loisirs publics font le nécessaire pour inclure les personnes handicapées.

« Pour certains d'entre nous, c'est le petit bonheur qui nous empêche de sombrer complètement dans le désespoir. »
– Personne participante à la consultation

Emploi

Points forts

- Les programmes de préparation à l'emploi offerts par Inclusion NB et la Société Neil Squire contribuent à l'acquisition de compétences clés, à la préparation au milieu de travail et aux possibilités de renforcement de la confiance, aidant ainsi les personnes handicapées à se préparer et à réussir.
- Repenser la capacité, une initiative néo-brunswickoise prometteuse, offre une formation aux employeurs sur les pratiques d'embauche et de travail inclusives.

Cette formation a le potentiel de réduire la stigmatisation, d'améliorer la compréhension et de favoriser l'embauche et le maintien en poste des personnes handicapées.

- On considère comme utiles les ressources éducatives destinées aux employeurs (p. ex. OPA-ET, ACED, ADCIIE) pour promouvoir des pratiques d'embauche inclusives.
- Grâce à des programmes comme Prêts, disponibles et capables, on peut établir des partenariats entre les employeurs et les demandeurs d'emploi handicapés.
- L'établissement d'avenueNB, instance provinciale de coordination des organismes liés à l'emploi servant les personnes handicapées, constitue un atout unique et précieux pour le Nouveau-Brunswick. Bien que relativement récente, avenueNB a considérablement amélioré la coordination des services et du soutien à l'emploi dans l'ensemble de la province. L'efficacité de ce modèle collaboratif a suscité l'intérêt d'autres provinces qui souhaitent s'en inspirer, dont l'Alberta. Le Nouveau-Brunswick démontre ainsi son esprit d'innovation et son influence en matière de coordination intersectorielle.

Objectifs

- Réduire la discrimination dans les pratiques d'embauche en améliorant la connaissance des besoins et des mesures d'adaptation liés aux handicaps.
- Appuyer l'élaboration d'un congé de maladie rémunéré à court terme, prévu par la loi, pour les employés ayant une maladie chronique ou une incapacité.
- Renforcer la responsabilité du GNB relativement aux pratiques d'embauche et aux mesures d'adaptation.
- Utiliser comme indicateur de réussite le taux de maintien en poste des salariés qui développent un handicap au cours de leur vie professionnelle et financer les efforts visant à maintenir en poste les personnes appartenant à ce groupe.
- Augmenter le taux d'emploi général des personnes handicapées.
- Accroître la participation des personnes handicapées à un programme d'études postsecondaires ou à des formations.
- Renforcer les politiques et les initiatives de soutien au revenu et de préparation à l'emploi afin de favoriser et de faciliter activement l'accès à l'emploi des personnes handicapées.
- Élaborer des stratégies de mobilisation des employeurs en vue d'accroître le recrutement et le maintien en poste des personnes handicapées.

« On se fait carrément dissuader de travailler. Si on décroche un emploi, on perd nos aides financières. Le jeu n'en vaut pas la chandelle. »
– Personne participante à la consultation

Accessibilité et conception sans obstacle

Points forts

- Les troubles d'apprentissage ont été officiellement reconnus dans le cadre législatif. Ce faisant, le Nouveau-Brunswick a créé un précédent en matière d'élaboration de politiques inclusives et détaillées. La reconnaissance explicite de cette réalité constitue une avancée majeure pour veiller à ce que les personnes ayant un trouble d'apprentissage ne soient pas négligées dans la planification des initiatives d'inclusion, l'élaboration des programmes et la prestation des services.
- L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a sanctionné la *Loi sur l'accessibilité* en 2024.

Objectifs

- Améliorer la disponibilité des services d'interprétation en ASL/LSQ dans toute la province.
- Aider le Bureau de l'accessibilité à évaluer et à améliorer les infrastructures publiques.

« *On a parlé, on a crié, mais personne n'apporte de changements qui améliorent l'accès au sein de nos communautés.* »

– Personne participante à la consultation

Conclusion et prochaines étapes

Le présent *Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées* témoigne à la fois des progrès réalisés par le Nouveau-Brunswick et du travail qu'il reste à faire pour promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans toute la province. Par diverses méthodes de mobilisation, y compris des séances de consultation, des entretiens et des sondages, les personnes handicapées, leur famille, leurs défenseurs et les fournisseurs de services ont formulé en toute franchise des réflexions sur les obstacles, les lacunes et les possibilités de changement.

Une vision à la fois claire et cohérente en est ressortie : c'est au moyen d'une éducation inclusive, d'emplois valorisants, de logements et de transports accessibles ainsi que d'un accès équitable aux soins de santé et aux soutiens communautaires qu'on peut aider les personnes handicapées à s'épanouir. Ce rapport souligne l'importance d'un leadership plus solide, d'une collaboration intersectorielle et des investissements dans le domaine des infrastructures, des services et des cadres stratégiques favorisant l'accessibilité. Les parties prenantes auprès des personnes handicapées ont plaidé en faveur d'un changement de stratégie aux fins de la consultation de la communauté des personnes handicapées. Il est primordial que la consultation s'appuie sur une collaboration, une responsabilisation, une communication significative, une action prudente et délibérée ainsi qu'un changement éprouvé qui laisse savoir aux personnes handicapées que leur voix est entendue. Il est particulièrement essentiel d'accorder la priorité à la sensibilisation intentionnelle auprès des communautés autochtones et à l'établissement de relations avec ces personnes pour veiller à ce que l'importance culturelle soit prise en compte et appliquée dans le contexte de l'élaboration de politiques les touchant.

La petite taille du Nouveau-Brunswick, ses solides réseaux communautaires et son CPMPH, constitué en vertu d'une loi, fournissent une fondation unique pour l'accélération des progrès. Les taux de handicap et de vieillissement de la population de la province figurant parmi les plus élevés au Canada, il importe de prendre des mesures coordonnées et opportunes sans tarder. En formulant des recommandations concrètes fondées sur l'expérience vécue et les renseignements sectoriels, le CPMPH est déterminé à établir une voie à suivre qui révolutionne la prestation de services et fait de l'accessibilité une priorité provinciale à la fois commune et permanente.

En guise de première étape essentielle vers une responsabilisation améliorée, le CPMPH fera un suivi auprès des ministères et organismes responsables de chacune des recommandations. Un rapport annuel sur les progrès sera présenté au public et servira à éclairer les examens du plan et les mises à jour connexes qui s'imposent.

Nous vous remercions de votre soutien et de votre collaboration soutenus alors que nous nous efforçons de réaliser notre objectif commun, à savoir : atténuer les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées vivant au Nouveau-Brunswick.

« En fait-on assez pour s'assurer que les personnes handicapées ont accès aux ressources et aux possibilités dont elles ont besoin pour s'épanouir? Si la réponse est non, alors on doit agir de toute urgence pour combler ces lacunes et créer une société où personne n'a l'impression que s'enlever la vie est la seule option. »
– Personne participante à la consultation

Annexe A : Rétroaction à l'intention du Bureau de l'accessibilité

Au cours du processus de consultation et de mobilisation, la communauté des personnes handicapées a formulé plusieurs recommandations qui, selon le CPMPH, relèvent du mandat du Bureau de l'accessibilité. Les recommandations et les commentaires présentés ci-après ont été transmis à ses membres.

- La province devrait **mener des consultations sur la création d'une loi relative aux animaux d'assistance au Nouveau-Brunswick** afin de permettre aux personnes handicapées qui ont recours à de tels animaux d'accéder aux lieux publics.
- Le Nouveau-Brunswick devrait **renforcer les parcours d'apprentissage et de formation en interprétation** afin d'offrir des mesures incitatives de nature financière et pédagogique pour encourager les étudiants de la province à entreprendre une formation d'interprète en ASL/LSQ. Les mesures incitatives pourraient comprendre des bourses, un soutien pour les frais de scolarité, des partenariats avec des programmes de formation en interprétation et un élargissement des possibilités de formation à l'échelle locale.
- Une vérification de l'accessibilité des hôpitaux, des cliniques et d'autres établissements de soins de santé devrait être effectuée afin d'**améliorer l'accessibilité sur le plan physique et sensoriel** en éliminant les obstacles physiques tels que les entrées, les tables d'examen ou l'affichage témoignant d'un manque d'accessibilité. En outre, des caractéristiques de conception adaptées aux besoins sensoriels (p. ex. des pièces calmes, un éclairage réglable et des supports visuels) pourraient être mises en œuvre pour répondre aux besoins des personnes neurodivergentes.
- Pour atténuer les difficultés qui empêchent de rendre une maison accessible, le Nouveau-Brunswick devrait **mettre sur pied un programme de prêt-subvention** fournissant des fonds pour les rénovations visant à améliorer l'accessibilité résidentielle. Les crédits d'impôt pour les dépenses liées à l'accessibilité d'une résidence étant octroyés rétroactivement, il serait essentiel que le programme provincial couvre les coûts initiaux. Une telle mesure a été mise en œuvre avec succès dans plusieurs autres provinces, y compris en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan.
- La province devrait collaborer avec Parcs NB et les municipalités concernées pour effectuer une vérification de l'accessibilité des plages publiques, ainsi que pour **cartographier celles dotées de caractéristiques d'accessibilité**. Il devrait s'agir d'une carte mise à la disposition du public qui indique les emplacements où se trouvent des tapis de plage, des toilettes accessibles, des espaces de

stationnement pour personnes handicapées, des fauteuils roulants de plage, etc. Les données générées dans le cadre d'un tel projet pourraient servir à cerner les lacunes et à classer par ordre de priorité les changements à apporter aux infrastructures.

- **Une formation sur l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées** devrait être suivie obligatoirement par tous les employeurs, afin que ceux-ci puissent adéquatement soutenir les employés handicapés en milieu de travail. La formation devrait couvrir les obligations juridiques, les pratiques inclusives et les stratégies d'adaptation efficaces.
- Le Nouveau-Brunswick devrait **légiférer afin de permettre des congés de maladie à court terme payés et d'étendre les protections d'emploi** aux personnes ayant besoin d'un congé à long terme pour des raisons médicales.
- On a reproché au programme d'égalité d'accès à l'emploi d'être inefficace et de manquer de pouvoirs et de mesures d'application, de sorte que les pratiques d'embauche et de travail dans le secteur public n'encouragent pas vraiment l'inclusion. Des **responsables/champions de l'accessibilité devraient être nommés dans chaque ministère provincial** afin de soutenir la mise en œuvre continue de normes d'accessibilité. Les responsables assureraient une liaison avec le Bureau de l'accessibilité et rendraient compte des progrès ministériels.
- **L'accessibilité devrait être prise en compte dans la planification du transport rural.** Pour ce faire, il faudrait rendre obligatoire la prise en compte des perspectives d'accessibilité et d'équité dans le processus d'élaboration des services de transport en région rurale. Les personnes handicapées, les organisations autochtones et les fournisseurs de services devraient participer à la conception des itinéraires et des modèles, ainsi qu'à la détermination des priorités.
- **Une analyse provinciale des besoins en matière de stationnement accessible** devrait être réalisée afin de répertorier les endroits à fort impact pour y aménager des espaces de stationnement accessibles, et ce, en tenant compte à la fois du contexte urbain et du contexte rural. Cette analyse devrait porter sur les lacunes actuelles en matière de proximité, de disponibilité et de conformité aux normes d'accessibilité. Les résultats de cette analyse devraient orienter l'élaboration d'un plan de mise en œuvre ciblé, de façon à augmenter le nombre d'espaces de stationnement accessibles dans des secteurs prioritaires comme les centres de santé, les édifices publics, les installations récréatives et les rues principales.
- Il serait bon de **renforcer la reddition de comptes et la surveillance par le gouvernement relativement aux politiques d'accessibilité** en harmonisant tous les services gouvernementaux avec les objectifs d'accessibilité, et ce, au moyen d'une application cohérente de la *Loi sur l'accessibilité*.
- **Des comités consultatifs locaux sur l'accessibilité devraient être mis sur pied** dans des collectivités de petite taille (p. ex. Belle-Baie et Dieppe) qui ne disposent actuellement pas de tels comités. Un comité s'appuyant sur l'expérience

vécue des personnes handicapées renforcerait la planification communautaire de l'accessibilité à l'échelle locale.

- **Des normes d'accessibilité coercitives et sectorielles devraient être mises en œuvre** dans des domaines prioritaires tels que le service à la clientèle, les transports, l'emploi, l'information et la communication, ainsi que l'environnement bâti.
- Le Bureau de l'accessibilité devrait veiller à ce que ces **normes d'accessibilité s'accompagnent de mesures incitatives et d'application de la loi**, comme des sanctions pécuniaires en cas de non-conformité et des incitatifs fiscaux pour les employeurs inclusifs.
- Une **stratégie sur l'accessibilité des infrastructures devrait être élaborée et mise en œuvre** en collaboration avec les municipalités et la communauté des personnes handicapées. Une telle stratégie devrait porter sur les caractéristiques d'accessibilité de base dans les espaces publics, comme des rampes, des portes automatiques, des ascenseurs et des toilettes accessibles. Une évaluation de chaque région devrait être réalisée afin de déceler les obstacles à l'accessibilité des infrastructures publiques (p. ex. édifices, trottoirs, stationnements, voies pédestres).
- Des applications axées sur l'accessibilité en région urbaine, comme Better Outdoors, devraient être utilisées pour signaler les surfaces inégales afin que la **conception des infrastructures puisse être modifiée** (p. ex. l'aplatissement du pavé pour faciliter l'utilisation des fauteuils roulants).
- La **cartographie collaborative des lieux accessibles devrait être élargie** au moyen de l'application canadienne AccessNow, qui permet aux utilisateurs d'échanger de l'information sur l'accessibilité des espaces publics (p. ex. entrées, toilettes, voies).
- La plupart des écoles du Nouveau-Brunswick ne disposent pas d'une aire de jeu inclusive financée par le gouvernement provincial. Selon les familles et les communautés scolaires, les aires de jeu inclusives existantes sont plutôt attribuables à des collectes de fonds réalisées à l'échelle locale. La province devrait **établir un financement réservé aux aires de jeu inclusives** afin que chacune des écoles du Nouveau-Brunswick dispose de structures de jeu accessibles.
- Il serait bon d'**intégrer des exigences en matière d'accessibilité aux normes associées aux infrastructures scolaires**, de façon à rendre obligatoire la conformité des aires de jeu scolaires nouvelles et rénovées à des normes de conception universelle qui sont inclusives par défaut.
- Tous les sites Web et toutes les communications du gouvernement devraient être **publiés dans des formats accessibles**, et d'autres formats devraient être fournis automatiquement ou sur demande à l'intérieur d'une période déterminée.
- Tous les sites Web et toutes les plateformes numériques du gouvernement devraient **respecter ou dépasser les normes d'accessibilité** (idéalement

WCAG 2.2 AA). Il s'agirait d'inclure des fonctionnalités comme la compatibilité avec un lecteur d'écran, du texte de remplacement pour les images et des outils de navigation accessibles. Des personnes handicapées devraient tester régulièrement et manuellement les systèmes pour déceler toute lacune en matière d'accessibilité dans les outils numériques.

Annexe B : Innovations

Initiatives en matière d'accessibilité menées par des jeunes

- Le volet jeunesse du Fonds pour l'accessibilité est un modèle prometteur qui donne aux jeunes les moyens de cerner les obstacles dans leur collectivité et de mener des projets locaux axés sur l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées. Un projet semblable pourrait être créé au Nouveau-Brunswick afin de promouvoir le leadership et la sensibilisation chez les jeunes tout en favorisant un changement à la base.

Programme ÉcolesPlus de la Nouvelle-Écosse

- Ce programme a été cité comme étant un modèle innovant qui offre un accès coordonné et fondé sur les écoles aux services de santé mentale, au mentorat, aux loisirs et au soutien pédagogique. Un modèle semblable pourrait être envisagé au Nouveau-Brunswick afin de mieux soutenir les élèves ayant un handicap et des besoins complexes.

Subventions pour les services publics destinées aux personnes handicapées

- Le Nouveau-Brunswick pourrait envisager des tarifs subventionnés d'électricité et de services publics pour les personnes handicapées à faible revenu. Le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE) aide à réduire les coûts de l'énergie pour les ménages admissibles. Une initiative similaire au Nouveau-Brunswick pourrait atténuer le stress financier et promouvoir l'équité énergétique pour les personnes handicapées.

Modèle intégré de revenu et de soutien en Ontario

- Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) offre un soutien du revenu et une aide à l'emploi dans le cadre d'un seul et même programme. Ce modèle unifié de soutien aux personnes handicapées pourrait être mis en œuvre au Nouveau-Brunswick afin de faciliter l'accès aux services et de favoriser la continuité des soins.

Programme de gestion autonome de la douleur de la Nouvelle-Écosse

- Ce programme s'appuie sur un modèle significatif pour offrir des soins coordonnés, y compris un soutien et des services spécialisés pour les personnes vivant avec une douleur chronique. Un tel programme pourrait être envisagé au Nouveau-Brunswick afin d'assurer une prise en charge exhaustive et accessible de la douleur pour les personnes concernées.

Troubles d'apprentissage et éducation

- Le dépistage universel des troubles d'apprentissage, conformément à ce qui se fait en Alberta avec l'aide de Dyslexia Canada, est un modèle solide qui pourrait être adopté par le Nouveau-Brunswick.
- En Nouvelle-Écosse, la méthode fondée sur des mesures correctives qui est utilisée pour cerner les obstacles systémiques pourrait servir à établir des méthodes semblables au Nouveau-Brunswick.

Conception et évaluation des services

- Le modèle ontarien de financement de l'équipement requis par les personnes vivant avec une perte de vision a été cité comme étant une référence utile.
- Les services personnalisés de Terre-Neuve pour les personnes vivant avec une perte de vision, y compris la formation des professionnels de la santé, pourraient être reproduits par le Nouveau-Brunswick.

Wheelmap.org

- Cet outil permet aux utilisateurs d'évaluer et de cartographier les endroits accessibles, favorisant ainsi le soutien de la mobilité au quotidien.

Lois et gouvernance pour les personnes autistes

- La loi du Royaume-Uni sur l'autisme, qui comprend des dispositions particulières pour les adultes.
- Le modèle de services de type « guichet unique » de l'Écosse pour les personnes autistes.
- La stratégie australienne sur l'autisme, qui traite de l'affirmation des personnes neurodivergentes.
- Le comité stratégique sur l'autisme de la Nouvelle-Écosse, qui est codirigé par des personnes autistes.

Annexe C : Projets étudiants du Collège Renaissance

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'élaboration de politiques inclusives et de la recherche menée auprès des collectivités, le CPMPH a collaboré avec des personnes étudiantes consultantes du Collège Renaissance de l'Université du Nouveau-Brunswick. Ces personnes ont réalisé de précieux projets de recherche et d'importantes analyses sur les questions clés touchant les personnes handicapées au Nouveau-Brunswick. Les résumés qui suivent soulignent la portée et les résultats de quatre rapports dirigés par des personnes étudiantes.

Rapport sur les services aux Autochtones

Par : Tarrah Gauthier, Macy Metallic et Molly Miller

Date : 11 avril 2023

Ce rapport a été élaboré pour donner suite à la recommandation 35 du *Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées* du Nouveau-Brunswick, qui demande une collaboration avec les communautés autochtones pour remédier aux lacunes dans les services auxquelles sont confrontées les personnes autochtones en situation de handicap. Les étudiantes consultantes ont analysé ce qui se fait ailleurs et ont consulté des dirigeants et des organisations autochtones afin de cerner les besoins et les possibilités relativement aux services adaptés à la culture pour les personnes handicapées.

Ce projet avait pour objectifs de cerner les lacunes dans les services et de proposer des mesures réalisables pour améliorer le soutien aux personnes autochtones en situation de handicap au Nouveau-Brunswick. Ce projet a comporté une analyse de ce qui se fait partout au Canada et en Nouvelle-Zélande, ainsi qu'une consultation communautaire menée auprès des dirigeants de la Première Nation d'Ugpi'ganjig (Première Nation d'Eel River Bar), de la Première Nation de Listuguj et du Centre d'amitié Under One Sky. Les résultats ont révélé un manque de services culturellement adaptés, un financement limité et des lacunes en matière d'infrastructure.

Le rapport souligne les pratiques exemplaires de la Colombie-Britannique et recommande que le Nouveau-Brunswick établisse des partenariats plus solides avec les communautés autochtones, investisse dans des services culturellement adaptés et préconise une augmentation du financement pour soutenir les personnes autochtones en situation de handicap.

Rapport sur la participation au régime enregistré d'épargne invalidité (REEI)

Par : Olivia Hamilton, Olivia Harrington, Shannon Kinsella et Maya Kors

Date : 17 juin 2022

Ce rapport a été préparé en soutien à la recommandation 38 du *Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées*, qui demande une augmentation de la participation au REEI au Nouveau-Brunswick. Les étudiantes consultantes ont réalisé une analyse documentaire, une analyse du contexte et un sondage à l'échelle de la province pour cerner les obstacles et les possibilités d'amélioration en ce qui concerne la participation au REEI.

L'objectif était d'éclairer une stratégie de communication provinciale sur le REEI. Un examen des pratiques exemplaires à l'échelle nationale, une analyse de la documentation universitaire et gouvernementale ainsi qu'un sondage auprès de la population du Nouveau-Brunswick ont été réalisés.

Voici les principaux résultats :

- le manque de connaissance au sujet de l'admissibilité au REEI parmi les personnes bénéficiant d'un crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH);
- le rôle essentiel joué par les institutions financières à l'appui de la participation;
- la confusion quant aux règles de retrait.

Le rapport recommande une promotion ciblée, un soutien amélioré en lien avec le CIPH et des partenariats plus solides avec les organisations financières et communautaires. Il souligne aussi l'urgence d'agir, compte tenu des fonds fédéraux importants mis à la disposition des personnes admissibles au Nouveau-Brunswick.

Rapport de recommandation concernant les services de santé mentale

Par : Bailey Desjardins, Valerie Cullinan et Piper Daken

Date : 27 avril 2024

Ce rapport a été établi en réponse aux recommandations 19 et 20 du *Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées* du Nouveau-Brunswick, qui demandent un élargissement des services de soutien en santé mentale et une coordination améliorée pour les personnes handicapées. Les étudiantes consultantes ont réalisé une analyse de ce qui se fait ailleurs et une cartographie des ressources en santé mentale à l'échelle de la province, en mettant l'accent sur l'accessibilité, la langue et l'équité sur le plan géographique.

Ce projet avait pour objectifs de cerner les lacunes dans les services et de proposer des mesures réalisables afin d'améliorer l'accès aux services de soutien en santé mentale pour les personnes handicapées au Nouveau-Brunswick. Un répertoire des services à l'échelle de la province, une carte interactive bilingue comprenant 394 ressources en santé mentale et une recherche portant sur les pratiques exemplaires pour soutenir les populations mal desservies (p. ex. collectivités rurales et communautés francophones) ont été réalisés.

Les résultats ont révélé un manque de fournisseurs de services bilingues, des services d'intervention limités en situation de crise et des lacunes dans les soins tenant compte du handicap. Le rapport recommande l'élargissement des équipes mobiles d'intervention en situation de crise, l'amélioration de la formation sur la sensibilisation au handicap et l'offre de mesures incitatives, comme un programme d'exonération de remboursement

des prêts, afin d'attirer des professionnels de la santé bilingues dans les régions mal desservies.

Rapport de l'analyse du contexte de la loi sur les animaux d'assistance

Par : Emma Smith et Marin Claassen

Date : 6 mars 2025

Cette analyse contextuelle a été réalisée pour évaluer l'état actuel de la loi sur les animaux d'assistance à l'échelle du Canada, ainsi que pour cerner les lacunes dans le contexte politique du Nouveau-Brunswick. Les étudiantes consultantes ont examiné les lois, les politiques et les ministères responsables dans chaque province et territoire pour éclairer l'élaboration d'une future loi au Nouveau-Brunswick.

Cette analyse avait pour objectif de fournir un aperçu comparatif de la définition, de la réglementation et de la protection des animaux d'assistance dans tout le Canada. Le rapport a examiné la loi dans toutes les provinces et tous les territoires, en cernant les ministères responsables de son application et les mesures de protection juridiques en place.

Les résultats ont révélé que, si plusieurs provinces ont une loi en la matière (p. ex. la loi sur les animaux d'assistance de l'Alberta et de la Nouvelle-Écosse), le Nouveau-Brunswick ne dispose d'aucune loi applicable portant expressément sur les animaux d'assistance et s'appuie plutôt sur la *Loi sur les droits de la personne* et des lignes directrices non contraignantes.

Le rapport conclut avec une recommandation voulant que le Nouveau-Brunswick élabore une loi claire et exécutoire pour protéger les personnes qui ont recours à des animaux d'assistance et assurer l'harmonisation aux pratiques exemplaires à l'échelle nationale.

Annexe D : Consultation relative au sondage sur l'accessibilité

Du 4 au 24 juin 2025, les membres de la communauté ont été invités à répondre au sondage en anglais et en français. Ce rapport présente un résumé des données recueillies au moyen de Microsoft Forms.

Taux de participation : 324 personnes

Renseignements communautaires et démographiques

Question 1 : Parmi ces collectivités, laquelle est la plus proche de vous?

Taux de participation : 60 personnes

Les lignes comportant **du texte en gras et un astérisque (*)** sont associées aux réponses les plus courantes.

Choix de réponses	Nombre de réponses
Bathurst	2
Campbellton	1
Edmundston	3
Fredericton*	27
Miramichi	1
Moncton*	13
Saint John*	11
Tracadie	1
Je ne sais pas	1

Question 2 : Quelle est votre langue maternelle?

Taux de participation : 58 personnes

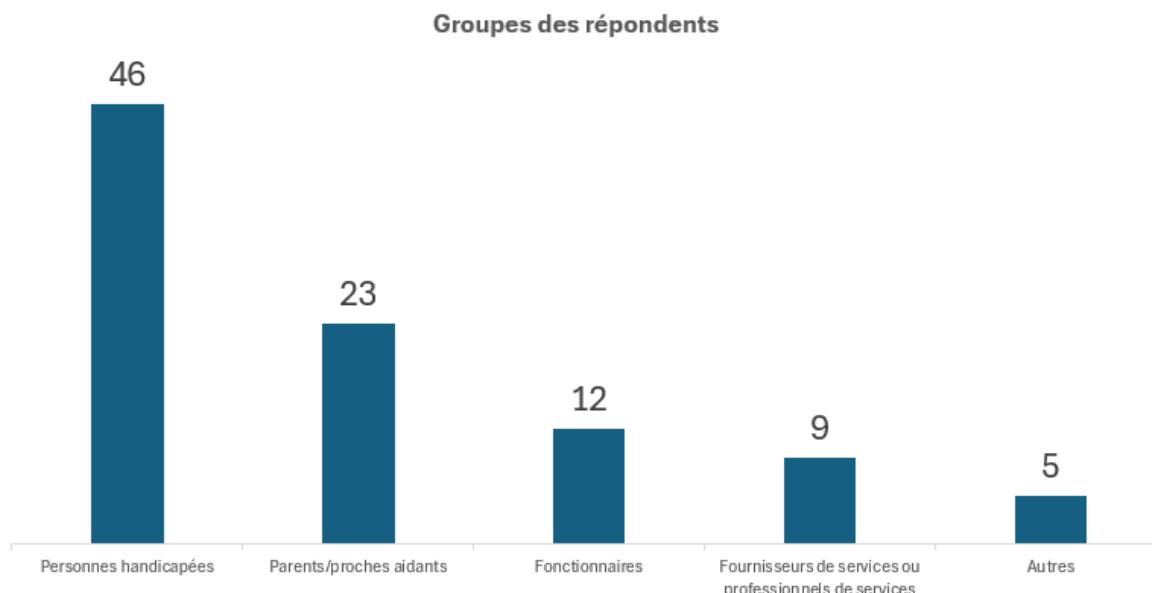
Les lignes comportant **du texte en gras et un astérisque (*)** sont associées aux réponses les plus courantes.

Choix de réponses	Nombre de réponses
Anglais*	45 – 77,6 %
Français	12 – 20,7 %
Chinois	1

Question 3

Veuillez cocher tous les groupes dont vous faites partie :

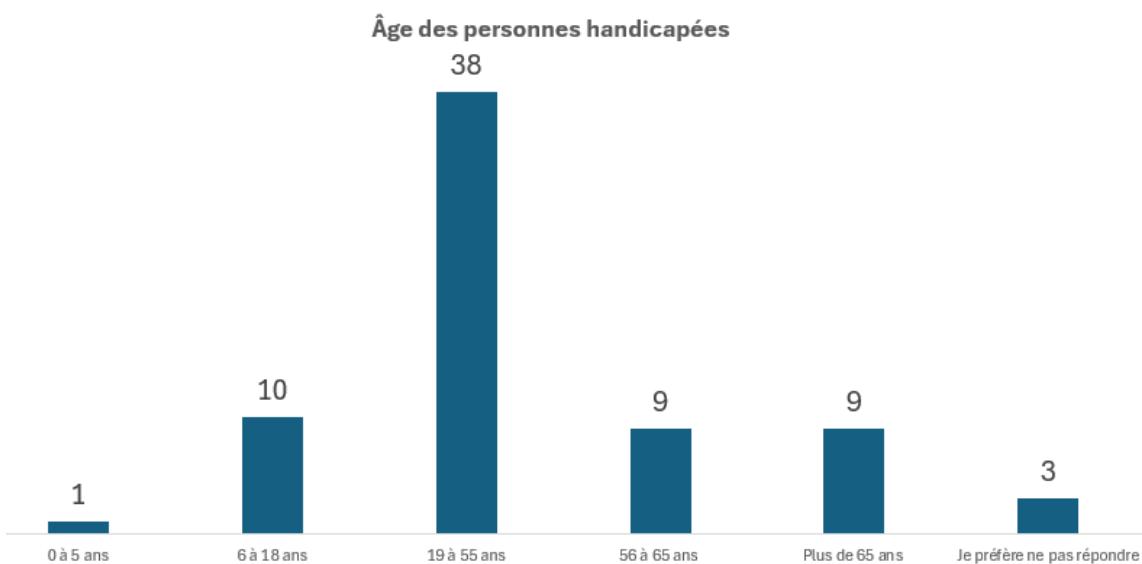
Taux de participation : 59 personnes (qui pouvaient choisir plus d'une réponse)



Question 4

Quel est l'âge des personnes handicapées faisant partie de votre ménage? (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)

Taux de participation : 59 personnes (qui pouvaient choisir plus d'une réponse)



Perceptions générales

Question 5

Quelles sont les mesures qui fonctionnent bien pour les personnes handicapées au Nouveau-Brunswick et qui devraient être maintenues ou élargies?

Programmes de soutien communautaire et de soutien aux personnes ayant un handicap

- Le Programme de soutien aux personnes ayant un handicap (PSPH), la politique 322 sur l'inclusion scolaire et les initiatives d'emploi d'Inclusion NB et de la Société Neil Squire ont été mentionnés comme étant de bons programmes qui offrent des avantages à l'échelle de la province.
- Le Programme de mentorat par les pairs de Capacité NB et les services connexes font une forte impression en favorisant l'inclusion, l'indépendance et la création de liens entre pairs.
- Les programmes d'inclusion sociale et les groupes de soutien par les pairs pour les personnes autistes offrent un précieux soutien de nature sociale et émotionnelle.
- L'accès au REEI, à un soutien du revenu de base, à des soins auxiliaires et à l'assurance maladie a été reconnu comme étant un pilier important pour la vie de tous les jours.
- Le CPMPH a été reconnu pour le rôle qu'il joue afin de permettre aux personnes handicapées d'être entendues et incluses dans la conversation.
- Certains des répondants ont apprécié les améliorations apportées à la continuité du travail avec un même intervenant et ont souligné les avantages associés aux différents modes de communication en place (p. ex. par téléphone et par courriel).
- Les services d'interprétation en ASL qui sont offerts par l'entremise de SSMNB (Services aux sourds et malentendants du Nouveau-Brunswick Inc.) ont été cités comme étant des services essentiels pour la communauté des personnes sourdes, leur valeur étant de plus en plus reconnue.

Emploi et mesures de soutien intégrées au travail

- Les participants ont fait part de réussites, y compris celles soutenues par des placements professionnels et des emplois à temps partiel, surtout dans des cas qui favorisent la fierté et l'indépendance des personnes handicapées.
- Les programmes communautaires de préparation à l'emploi facilitent l'accès à des emplois intéressants.

Aide à l'éducation

- Les mises à jour du programme de littératie de la maternelle à la 2^e année ont été reconnues comme étant une amélioration de l'enseignement fondamental de la lecture.
- Les répondants ont reconnu la valeur de l'intervention précoce, du tutorat et des possibilités d'études postsecondaires adaptées aux divers apprenants.

- Les ateliers destinés aux adultes handicapés et le soutien des proches aidants membres de la famille ont aussi été mentionnés comme étant de précieux services d'aide à l'éducation.

Services de santé et de santé mentale

- Les programmes proposés par l'intermédiaire de l'ACSM du Nouveau-Brunswick fournissent des ressources utiles en santé mentale.
- Le programme de santé mentale destiné à la communauté des personnes sourdes a aussi été mentionné comme étant l'un des trois seuls au Canada qui répondent aux besoins particuliers en matière de communication et favorisent l'inclusion.

Accessibilité du transport

- Certains répondants ont noté une amélioration de l'accès aux principaux trajets d'autobus pour les personnes qui se déplacent en fauteuil roulant, surtout pendant les mois d'été.
- L'accès aux services de Codiac Transpo à Moncton et à un programme pilote de taxis subventionné pour les personnes qui n'ont pas besoin d'un véhicule adapté a été reconnu pour avoir amélioré la mobilité et l'indépendance.

Amélioration de l'environnement bâti

- Des mesures favorables qui apportent des améliorations relatives aux espaces de stationnement accessibles, aux portes automatiques, aux trottoirs et aux autres éléments de l'environnement bâti ont été soulignées.
- Les répondants ont apprécié les efforts visant à augmenter le financement destiné à la rénovation d'Habitation NB et à installer des rampes et des ascenseurs dans les édifices publics.

Éducation et sensibilisation du public

- Les séminaires gouvernementaux axés sur la santé mentale ont été mentionnés comme étant une bonne mesure de sensibilisation au handicap dans le secteur public.
- Les répondants ont jugé pertinentes les initiatives qui améliorent la sensibilisation à l'égard des handicaps invisibles, comme le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH), l'anxiété et les troubles liés à l'intensité émotionnelle.
- Il existe un intérêt de plus en plus marqué envers le déploiement d'efforts d'éducation tout au long de l'année afin d'améliorer la compréhension par le public des diverses expériences des personnes handicapées.

Fondements stratégiques et législatifs

- La *Loi sur l'accessibilité* du Nouveau-Brunswick a été reconnue comme étant une étape prometteuse vers un changement systémique à long terme.
- Les participants se sont montrés optimistes face à la poursuite de l'élaboration de normes et de mécanismes d'exécution conformes à la *Loi*.

Esprit communautaire et collaboration

- Des groupes communautaires tels que Notre Voix / Our Voice et d'autres efforts de sensibilisation ont été mentionnés comme étant des signes d'une communauté mobilisée et en pleine croissance.
- Plusieurs répondants ont fait part de leur espoir et de leur appréciation en ce qui concerne les possibilités de participer à un changement positif dans le cadre de processus de consultation semblables à celui-ci.

Question 6

Quelles initiatives novatrices en matière d'accessibilité en place dans d'autres provinces ou pays le Nouveau-Brunswick pourrait-il adopter?

Programmes et services

- Le programme de gestion autonome de la douleur de la Nouvelle-Écosse et le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) ont été mentionnés comme étant des modèles utiles pour le soutien au revenu et à la santé.
- Le Fonds pour l'accessibilité, une initiative fédérale qui donne aux jeunes les moyens de cerner et de gérer les obstacles locaux, a été reconnu comme étant un concept que le Nouveau-Brunswick devrait reproduire.
- Les répondants ont suggéré des modèles de réadaptation et de soins à domicile qui incluent des groupes de soutien par les pairs et un accès hybride aux possibilités d'éducation et de mentorat en santé mentale.
- D'autres provinces ont été mentionnées parce qu'elles offrent de meilleurs services de soutien liés aux technologies d'adaptation pour les personnes aveugles, ainsi que des livres de bibliothèque dans d'autres formats.
- La création d'un ministère ou d'un service responsable du handicap a été suggérée afin d'améliorer la sensibilisation et la responsabilisation, séparant ainsi les services de soutien offerts aux personnes handicapées des systèmes généraux d'aide sociale.
- Les répondants ont aussi demandé que les prestations d'invalidité ne soient pas affectées par la situation d'emploi ou l'état civil, de façon à ce que le soutien du revenu soit fondé sur la dignité.

Emploi et participation à l'économie

- Des administrations innovantes investissent dans le financement des arts pour les personnes handicapées, de façon à favoriser la participation des personnes qui peuvent ne pas avoir d'emploi conventionnel.
- Les pratiques de jumelage personnes-employeurs de l'Ontario ont été considérées comme étant plus solides et proactives.
- Les répondants se sont montrés favorables aux initiatives de préparation à l'emploi et à la mise à l'essai de la semaine de travail de quatre jours afin d'améliorer l'inclusion dans la population active tout en réduisant l'épuisement professionnel.

- Les administrations dotées de cadres d'adaptation plus solides en milieu de travail ont été citées comme étant des modèles positifs.

Éducation

- L'utilisation universelle de la technologie d'assistance dans les salles de classe a été mentionnée comme étant une pratique exemplaire pour la création de milieux d'apprentissage inclusifs.
- Les programmes de formation aux aptitudes à la vie quotidienne qui favorisent l'autonomie avec un soutien en personnel limité ont été mentionnés comme étant importants aux fins de la planification future.
- Le modèle ÉcolesPlus de la Nouvelle-Écosse, qui offre des services aux élèves et à leur famille en un seul et même endroit, a été considéré comme étant exhaustif.
- Les modèles d'éducation destinés aux personnes sourdes d'autres provinces ont été décrits comme étant plus inclusifs socialement, des possibilités d'apprentissage par les pairs n'étant pas actuellement offertes par l'intermédiaire de l'approche générale du Nouveau-Brunswick.

Soins de santé et santé mentale

- Il y a un intérêt marqué envers des modèles qui offrent plus de congés de maladie et de mesures d'adaptation flexibles aux personnes qui vivent avec des problèmes de santé mentale chroniques.
- Le programme de santé mentale destiné à la communauté des personnes sourdes a été mentionné comme étant un modèle rare, mais percutant, qui pourrait être élargi à l'ensemble du Canada.
- Les modèles à l'échelle nationale et internationale soulignent qu'un accès uniforme aux médecins de famille et aux services de santé mentale est essentiel à l'accessibilité.

Transport

- Les exemples tirés d'autres administrations comprennent des réseaux de transport en commun flexibles, des services de taxis subventionnés et des réseaux de métro accessibles.
- Les services de transport en milieu rural pour les personnes handicapées et les proches aidants, comme ceux offerts à certains endroits au Québec et en Australie, ont été cités comme étant essentiels.
- Des programmes tels que Wheelmap.org permettent aux utilisateurs d'évaluer et de cartographier les endroits accessibles, favorisant ainsi le soutien de la mobilité au quotidien.

Environnement bâti et logement

- Des exemples à l'échelle mondiale, comme l'utilisation de la robotique par le Japon, de balises sonores par les Pays-Bas et de l'application Better Outdoors par Rotterdam, montrent comment la technologie peut améliorer l'accessibilité.

- Les outils facilitant l'accès aux plages (p. ex. les rampes portatives) et les communautés de mini-maisons ont été cités comme étant des mesures innovantes aux fins de l'adaptation de l'environnement physique.
- Les normes de conception universelle de logements en Australie et les efforts en matière de logement abordable déployés au Québec ont été reconnus comme étant des modèles que le Nouveau-Brunswick devrait envisager.
- Les répondants ont également souligné que les aides au logement et les rénovations axées sur l'accessibilité doivent être incluses à la planification et à la budgétisation dès le départ.

Technologies de l'information et des communications

- Des sites Web gouvernementaux, des formulaires numériques et des applications publiques axées sur la mobilité en formats accessibles ont été cités comme étant des innovations essentielles.
- Le besoin d'un soutien à la littératie numérique est de plus en plus reconnu, le but étant d'aider les personnes handicapées à accéder aux services essentiels en ligne.

Lois et gouvernance

- Les répondants ont mentionné les lois prometteuses d'autres régions, y compris :
 - la loi du Royaume-Uni sur l'autisme, qui comprend des dispositions particulières pour les adultes;
 - le modèle de services de type « guichet unique » de l'Écosse pour les personnes autistes;
 - la stratégie australienne sur l'autisme, qui traite de l'affirmation des personnes neurodivergentes;
 - le comité stratégique sur l'autisme de la Nouvelle-Écosse, qui est codirigé par des personnes autistes.
- La *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) a été désignée comme étant une norme d'excellence, plusieurs des répondants ayant exprimé leur désir que le Nouveau-Brunswick adopte une approche semblable d'ici 2040.

Question 7

D'après votre expérience, dans quelle mesure votre collectivité est-elle inclusive pour les personnes handicapées?

Taux de participation : 56 personnes (qui pouvaient choisir plus d'une réponse)
 Les lignes comportant **du texte en gras et un astérisque (*)** sont associées aux réponses les plus courantes.

Choix de réponses	Nombre de réponses
Extrêmement inclusive	1
Généralement inclusive*	17
Neutre	6
Légèrement inclusive*	21
Pas inclusive du tout	11

- **32,1 % des répondants** ont déclaré que leur collectivité est inclusive (extrêmement ou généralement).
- **10,7 % des répondants** se sont montrés neutres.
- **57,1 % des répondants** ont déclaré que leur collectivité n'est pas inclusive (légèrement ou pas du tout).

Question 8

Lorsqu'on leur a demandé de fournir plus d'information au sujet de leurs réponses concernant la mesure dans laquelle leur collectivité est inclusive, les répondants ont mentionné les points suivants :

Programmes et services

- Les familles qui soutiennent des enfants touchés par l'ETCAF ont de la difficulté à accéder à un diagnostic et sont souvent exclues des services spécialisés en raison de critères d'admissibilité restrictifs. Une approche plus inclusive et conviviale s'impose.
- Les personnes visées par un diagnostic rare ou double (p. ex. délétion 6 et schizophrénie) ont besoin d'un accès amélioré à des services coordonnés en matière de traitement, de logement et de réadaptation cognitive.
- Les soins de relève sont difficiles à trouver en région rurale, et plusieurs prestataires de soins hésitent à soutenir les personnes ayant une déficience intellectuelle ou les personnes autistes.
- Si des services existent, plusieurs répondants ont déclaré qu'ils sont difficiles à trouver, fragmentés ou axés uniquement sur les jeunes enfants, ce qui fait en sorte que les adolescents et les adultes bénéficient de peu de ressources.
- Plus d'activités et de groupes de soutien sont demandés, surtout à Moncton, que ce soit en personne ou en ligne, afin de réduire l'isolement et de créer une communauté.

Emploi

- Les répondants ont signalé un décalage entre les déclarations des employeurs et les méthodes utilisées, surtout en ce qui a trait aux mesures d'adaptation en matière de santé mentale, de TDAH et d'autisme.

- Plusieurs personnes estiment qu'elles n'ont pas accès à de véritables possibilités de maintien en poste ou d'inclusion en milieu de travail.

Éducation

- Les parents ont signalé que les enfants handicapés sont souvent mal compris ou mal soutenus en milieu scolaire, et l'un d'eux a même noté que son fils a abandonné ses études à 16 ans pour cause de traitement non inclusif.
- Des préoccupations ont été soulevées quant à la réduction du nombre d'employés dans les bibliothèques et aux répercussions sur les élèves ayant un handicap et des difficultés de lecture.
- Les participants ont mentionné que les aires de jeu inclusives ne sont pas financées par la province, ce qui force les communautés à faire des collectes de fonds pour assurer l'accès de tous les enfants.
- Un proche aidant a déclaré que l'accent est expressément mis sur les troubles d'apprentissage, ce qui sert de rappel du fait que les besoins individuels varient grandement et doivent être pris en compte dans la politique et la pratique.

Soins de santé

- Les besoins les plus souvent mentionnés étaient associés aux médecins de famille et aux services de santé mentale, surtout en région rurale.
- Les répondants ont souligné le manque de connaissance des prestataires de soins au sujet du TDAH et de l'autisme, y compris dans le domaine des services de santé mentale, ce qui donne lieu à des délais et à un soutien inefficace.
- Bien que certains changements aux politiques d'accès aient été reconnus, l'amélioration systémique de l'éducation des prestataires de soins et de la navigation dans les services demeure une priorité.

Transport

- L'accès physique aux arrêts de transport en commun est un obstacle à l'utilisation de ces services, surtout à Moncton.
- Les répondants ont salué le projet pilote Transport urbain/rural, mais ont souligné qu'un financement durable est requis afin qu'il puisse se poursuivre et être élargi.
- Dans la vallée de Kennebecasis, l'accès à un transport abordable et accessible demeure difficile, et il en est de même pour accéder à des destinations finales qui ne sont toujours pas dotées de rampes ou qui ont des escaliers.

Environnement bâti

- De nombreux problèmes d'accessibilité ont été soulevés en ce qui concerne les trottoirs, les passages pour piétons, les rampes et la conception des espaces publics, surtout à Bathurst et à Moncton.

- L'un des répondants a décrit des terrasses dangereuses installées sur les trottoirs et un manque d'indices visuels ou tactiles pour les personnes ayant une déficience sensorielle.
- Le coût élevé de l'amélioration de l'accessibilité a été cité comme étant un obstacle à l'accès aux vieux édifices, mais plusieurs répondants ont insisté sur le fait que des normes minimales doivent être respectées.
- Les répondants ont plaidé en faveur d'une modernisation des codes du bâtiment et d'une consultation auprès des personnes ayant une expérience vécue afin d'orienter les améliorations.

Lois et gouvernance

- Plusieurs municipalités, dont Bathurst et Belle-Baie, ont été associées à un manque de comités consultatifs de l'accessibilité, ce qui a été désigné comme étant une lacune en matière de gouvernance.
- Les participants ont exprimé leur frustration à l'égard de la lenteur des progrès, des engagements non respectés et du manque de responsabilisation dans le contexte de la mise en œuvre.
- Malgré ces préoccupations, certaines personnes ont fait état d'une amélioration progressive de la sensibilisation du public et de la défense des intérêts, ce qui donne espoir d'une amélioration à long terme.

Sensibilisation et attitudes du public

- Il est nécessaire d'améliorer l'éducation sur la communication avec les personnes sourdes, ainsi que sur les expériences des personnes aveugles et des personnes vivant avec un handicap invisible.
- Plusieurs répondants ont souligné que les handicaps physiques sont plus acceptés et soutenus que les problèmes de santé mentale ou la neurodivergence.
- Les expériences de stigmatisation, de rejet et d'exclusion, surtout en ce qui concerne les handicaps invisibles, étaient courantes. L'un des répondants a décrit l'inclusion comme étant « superficielle » et associée à un faible degré de soutien ou de compréhension véritable.
- Un autre répondant a mentionné que la représentation intersectionnelle (p. ex. le handicap parallèlement à l'âge ou à l'origine ethnique) peut faire en sorte que certaines voix soient marginalisées ou ignorées dans le contexte de la planification communautaire.

Références

- Pianosi, R., Presley, L., Buchanan, J., Lévesque, A., Savard, S.-A., & Lam, J. (2023). *Canadian Survey on Disability, 2022: Concepts and Methods Guide*. Government of Canada.
- Return on Disability Group. (2024). *Global Economics of Disability*. Toronto: Return on Disability .